ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	N° du rapport : 1- 1
	Date : vendredi 5 février 2021

OBJET : Adoption de l''accord stratégique État/Région sur les orientations'' du CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027

I– EXPOSE DES MOTIFS

Contexte :

La génération actuelle de Contrats de Plan Etat – Régions (CPER) porte sur la période 2015-2020 et arrive donc à échéance. La préparation d'une nouvelle génération de CPER pour la période 2021-2027 a été initiée en septembre 2019 par le Premier Ministre. La procédure, ralentie par la crise Covid 19, a été relancée dans la méthode et le contenu (CPER rénové) suite à « l'accord de partenariat Etat-Régions » du 28 septembre 2020 et formalisée par l'envoi du mandat de négociation à M. le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté en date du 23 octobre 2020.

Principes / calendrier :

Dans les principes, en déclinaison de l'accord de partenariat national Etat / Régions de septembre 2020, les CPER 2021-2027 constitueront un des outils de la relance. Dans ce contexte, le mandat de négociation adressé au Préfet de région comporte un cadrage pour le CPER 2021-2027, incluant une partie spécifique liée à la relance en 2021 et 2022.

L'accord de relance entre l'Etat et la région Bourgogne-Franche-Comté, issu de ce cadrage, a été conclu et approuvé par l'assemblée plénière du Conseil Régional des 10-11 décembre 2020.

A noter que le volet mobilité de l'accord de relance correspond exclusivement à l'accélération et l'actualisation des projets inscrits dans le volet mobilité multimodale du CPER 2015 – 2020 qui n'ont pas encore été menés à leur terme. Les opérations concernées sont identifiées dans une annexe spécifique reprenant l'intégralité des montants financiers indiqués dans le mandat de négociation avec des engagements limités à fin 2022 ; pour autant, la Région a décidé l'inscription de crédits d'études à hauteur de 2 M€ afin de répondre aux enjeux de la préparation de la programmation 2023-2027.

S'agissant du CPER 2021-2027, son élaboration est prévue en 2 temps :

Le premier temps, identifié entre fin d'année 2020 et début 2021, est dévolu à la préparation d'un « accord sur les orientations », document stratégique et synthétique soumis au vote de la présente assemblée régionale de février 2021, permettant de définir le cadre du CPER 2021-2027 actant les orientations thématiques et des grands équilibres budgétaires,

Le second temps sera celui de la concertation territoriale permettant une déclinaison opérationnelle du cadre stratégique, de la rédaction du CPER définitif et de la réalisation des démarches règlementaires (évaluation environnementale, consultation du public). Le vote du CPER aura lieu au courant du deuxième semestre 2021.

Contenu de l'accord stratégique sur les orientations du CPER 2021-2027 :

Le mandat de négociation du Préfet de région liste les principales thématiques de contractualisation et les moyens consacrés par l'Etat. Il comporte également un certain nombre de crédits valorisés par l'Etat, correspondant pour l'essentiel à des moyens dédiés au territoire régional mais pilotés par des opérateurs (SNCF, ANRU,…) ou faisant l'objet de contractualisation par ailleurs (PRIC).

L'accord stratégique se présente ainsi sous la forme d'un document en cinq grandes parties.

La première partie expose les principes généraux et objectifs de la contractualisation au regard des enjeux en région Bourgogne-Franche-Comté. Elle traduit les ambitions exprimées au travers des orientations stratégiques des SRADDET, SRDEII, SCORAN, … au service de trois grands objectifs stratégiques : « Promouvoir les innovations et conditions nécessaires à la réindustrialisation », « Lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales », « Contribuer à l'objectif planétaire de la neutralité carbone ».

La deuxième partie constitue le cœur du document, consacré à la présentation des 11 thématiques retenues, dont un volet territorial et un volet métropolitain, et des financements associés sur lesquels l'Etat et la région conviennent de contractualiser.

Les moyens identifiés dans le cadre de cet « accord stratégique » permettront de répondre aux objectifs d'intervention concertés dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la transition écologique, énergétique et solidaire, de la culture et du patrimoine, du numérique, de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire, du sport, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la mobilité multimodale et de la cohésion territoriale intégrant le volet métropolitain.

La thématique du tourisme, notamment vers un tourisme plus durable, est considérée comme revêtant un enjeu d'attractivité et d'avenir par certains territoires de la région mais ne fait pas l'objet de moyens de l'Etat dans le mandat de négociation du Préfet. La Région partage l'importance de cette thématique et sera aux côtés des porteurs de projets sur ce domaine ; la prise en compte dans le CPER, lors de la phase de déclinaison opérationnelle, pourra s'appuyer les volets mobilité douce et/ou le volet territorial notamment.

La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire à fort ancrage agricole, que ce soit par les surfaces agricoles et forestières et la population active dédiée à ce secteur (plus de 63 000 actifs dans le domaine agricole auxquels il faut ajouter environ 220000 emplois dans le bois-forêt). L'agriculture de la grande région compte une grande diversité de filières qui contribuent à sa renommée nationale et internationale. Les politiques d'accompagnement seront prioritairement traitées à travers le FEADER que ce soit sur la période « transition – relance » pour 2021 et 2022 ou au titre de la future programmation pour les années 2023 à 2027.

La troisième partie présente les actions valorisées, déjà à l'œuvre pour certaines, qui contribuent à l'atteinte des ambitions de l'Etat et de la Région en Bourgogne-Franche-Comté. Elles concernent les domaines mobilité (ferroviaire), transition écologique et énergétique (risques naturels majeurs), emploi (PRIC), numérique (infrastructures), développement économique (PIA4), rénovation urbaine (ANRU/politique de la ville) notamment.

La quatrième partie porte sur les grands principes d'exercice concerté des compétences Etat / région permettant d'identifier les pistes de renforcement de l'information réciproque, de la coordination, de la mutualisation et de la collaboration dans le domaine de l'accompagnement des porteurs de projets.

Enfin la dernière partie présente quelques modalités de communication sur le CPER et l'accord de relance, en réponse à une attente de l'Etat central ; ces éléments intègrent la valorisation d'opérations emblématiques financées via l'accord de relance et la déclinaison territoriale du plan 1 jeune / 1 solution.

En synthèse, cet accord stratégique vise à définir les thématiques d'intervention structurantes et moyens identifiés pour répondre aux défis de modernisation et d'aménagement que l'Etat et la Région se proposent de relever au cours des 7 prochaines années au titre du Contrat de Plan Etat- Région 2021 - 2027.

Cet accord s'articule avec d'autres documents programmatiques en cours d'élaboration notamment au titre des fonds européens (PO FEDER – FSE et CTE Interreg pour la période 2021 – 2027 dont les principaux axes d'interventions porteront sur Recherche-Innovation-Economie, Transition énergétique et écologique, Numérique, Cohésion territoriale et formation et PAC 2023-2027 à travers un Plan Stratégique National qui concerne prioritairement le secteur agricole et agroalimentaire)

Il propose la contractualisation d'un effort financier à hauteur de 668 M€, dont 332 M€ Etat et 336 M€ Région Bourgogne Franche Comté, ainsi que la valorisation de 828 M€, dont 490 M€ Etat et 338 M€ Région, soit au total près de 1.5 milliard d'euros investis sur la région pour la période 2021-2027 (hors programme de mobilités 2023-2027).

Cet accord sera décliné de façon plus opérationnelle courant 2021. Ainsi après une première phase d'information en janvier 2021, une phase d'écoute et de concertation avec les territoires infra-régionaux permettra d'intégrer les projets structurants des territoires et de retenir des opérations détaillées, dans les volets thématiques ou dans le volet territorial. L'année 2021 sera également mise à profit pour mener les procédures formelles de concertation, d'évaluation environnementale et de consultation du public, en vue d'une signature du contrat définitif du CPER à l'automne 2021.

II- DECISIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

- D'approuver l'accord stratégique sur les orientations du CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 ci-joint (Annexe),
- D'habiliter la Présidente du Conseil régional à signer cet accord stratégique.

N° de délibération 21AP.21
Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés
(75 voix pour, 16 voix contre, 6 abstentions)

Envoi Préfecture : jeudi 11 février 2021
Retour Préfecture : jeudi 11 février 2021
Accusé de réception n° 5811836

La Présidente,

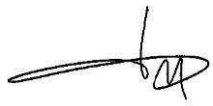

Mme DUFAY

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Le préfet de région

La présidente de la Région

Accord stratégique sur les orientations du CPER 2021-2027

Assemblée Plénière 5 février 2021

FABIEN SUDRY

PRÉFET DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

MARIE-GUITE DUFAY

PRÉSIDENTE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Au moment où est préparée cette prochaine génération de contrat de plan État Région, notre pays fait encore face à une crise sanitaire sans précédent, cause de plusieurs centaines de milliers de victimes de par le monde et dont les conséquences sociales et économiques seront profondes et durables. La Bourgogne-Franche-Comté a été durement touchée.

Dans cette épreuve, la région a démontré de remarquables ressources d'unité et de volonté. Riche d'une histoire longue et d'une identité ancrée au sein de la République, la Bourgogne-Franche-Comté a fait preuve d'une grande cohésion entre les collectivités territoriales, les entreprises, les chambres consulaires, les associations et les partenaires sociaux, chacun entretenant un dialogue constructif avec les services de l'État.

La collaboration étroite entre l'État et le conseil régional a conduit à l'adoption par les élus régionaux le 10 décembre 2020 d'un accord de relance parmi les plus ambitieux de France. Doté d'un montant de 1,25 milliard d'euros supplémentaires, cet accord mobilise des moyens exceptionnels de l'État, de la Région et de l'Europe pour relancer l'économie et l'investissement. Il constitue un effort historique pour encourager la relance de l'activité en engageant de grands travaux en 2021 et en 2022. Ces moyens bénéficieront à tous les territoires de façon équitable et en direction de politiques publiques diversifiées destinées notamment à favoriser la transition écologique, le développement économique et l'emploi, les services sociaux et de santé, les transports et les mobilités, l'enseignement supérieur et la recherche.

Cette réponse très rapide constitue le premier étage du nouveau contrat de plan.

Celui-ci se prolongera lors des années 2023 – 2027 par d'autres financements État – Région pour accompagner les territoires dans leurs projets.

La Bourgogne-Franche-Comté dispose de forts atouts d'attractivité de par sa situation géographique centrale entre les deux principales métropoles nationales et une zone frontalière riche. Elle bénéficie d'un patrimoine industriel de premier plan et d'une notoriété mondiale pour ses productions alimentaires. Le CPER 2021-2027, doté de moyens en forte progression, sera à la hauteur des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Sommaire

PREAMBULE : ÉLABORATION DU CPER DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE : DES PRINCIPES PARTAGES 6

PARTIE 1 : LE CPER : UN PROJET DE TERRITOIRE AU SERVICE DES GRANDS ENJEUX 8

PARTIE 2A : CONTRACTUALISATION - VOLET THEMATIQUE : 9 GRANDES PRIORITES CONCOURANT A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE 11

THEME 1 – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE — INNOVATION (ESRI) 11
SOUS-THEMATIQUE 1 : UN VOLET IMMOBILIER AMBITIEUX 11
SOUS-THEMATIQUE 2 : FAVORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU PERIMETRE DU SITE BFC 12
THEME 2 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE 14
SOUS-THEMATIQUE 1 : ANIMATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE EN REGION 14
SOUS-THEMATIQUE 2 : RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS 15
SOUS-THEMATIQUE 3 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R) 16
SOUS-THEMATIQUE 4 : REHABILITATION DES FRICHES 17
SOUS-THEMATIQUE 5 : ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE DES ACTEURS ECONOMIQUES 18
SOUS-THEMATIQUE 6 : BIODIVERSITE 20
SOUS-THEMATIQUE 7 : EAU 21
SOUS-THEMATIQUE 8 : GRANDS SITES DE FRANCE (OGS) 23
THEME 3 – CULTURE ET PATRIMOINE 24
SOUS-THEMATIQUE 1 : CREATION ARTISTIQUE 25
SOUS-THEMATIQUE 2 : PATRIMOINE 26
SOUS-THEMATIQUE 3 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTUREL 27
THEME 4 – NUMÉRIQUE 28
SOUS-THEMATIQUE 1 : DEMARCHE REGIONALE D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE MOBILE 28
SOUS-THEMATIQUE 2 : USAGES - DONNEES – TERRITOIRES INTELLIGENTS 29
THEME 5 – EMPLOI - FORMATION 31
SOUS-THEMATIQUE 1 : CARIF OREF (EMFOR EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE) 31
SOUS-THEMATIQUE 2 : ARACT 32
SOUS-THEMATIQUE 3 : GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALES (GPECT) 32
SOUS-THEMATIQUE 4 : FORMATION DES SALARIES ET SECURISATION DES PARCOURS 33
THEME 6 – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 34
SOUS-THEMATIQUE 1 : SOUTIEN A LA CHAMBRE REGIONALE D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS) 34
SOUS-THEMATIQUE 2 : SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) 34
SOUS-THEMATIQUE 3 : SOUTIEN AU GENERATEUR BFC 34
THEME 7 – SPORT 35
THEME 8 – MOBILITÉ MULTIMODALE 36
THEME 9 – ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 37
SOUS-THEMATIQUE 1 : OBSERVER SON TERRITOIRE ET EVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES A L'AUNE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 37
SOUS-THEMATIQUE 2 : AGIR EN FAVEUR DE L'INSERTION ECONOMIQUE DES FEMMES ET DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 38
SOUS-THEMATIQUE 3 : FACILITER L'ACCES AUX DROITS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES 38

PARTIE 2B – CONTRACTUALISATION - COHÉSION DES TERRITOIRES 40

OBJECTIFS DU VOLET « COHESION DES TERRITOIRES » ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES 40
LES PRINCIPES D'INTERVENTION COMMUNS DEPLOYES PAR L'ÉTAT ET LA REGION POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES 41
MAQUETTE BUDGETAIRE 43

PARTIE 2C – CONTRACTUALISATION - VOLET MÉTROPOLITAIN 44

PARTIE 3 : VALORISATION 46

THEME 1 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE 46
THEME 2 – NUMÉRIQUE 46
THEME 3 – EMPLOI / FORMATION 47
THEME 4 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 47
THEME 5 – SANTÉ 48
THEME 6 - POLITIQUE DE LA VILLE ET RÉNOVATION URBAINE 49
THEME 7 – MOBILITÉ MULTIMODALE 50
SOUS-THEMATIQUE 1 : SOUTIEN AU FRET FERROVIAIRE 50
SOUS-THEMATIQUE 2 : ACCESSIBILITE DES GARES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE 50
SOUS-THEMATIQUE 3 : PREVENTION DU BRUIT FERROVIAIRE 50
SOUS-THEMATIQUE 4 : SECURISATION DES PASSAGES A NIVEAU 51

PARTIE 4 : VOLET MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE : UNE COLLABORATION RENFORCEE POUVANT ALLER JUSQU'A UN EXERCICE COORDONNE DES COMPETENCES 52

1 - RAPPEL DE L'HISTORIQUE DE TRAVAIL ÉTAT / REGION EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 52
2 – OBJECTIFS DE L'EXERCICE CONCERTE DES COMPETENCES EN BFC 52
3 – PISTES DE TRAVAIL EN MATIERE D'EXERCICE CONCERTE DES COMPETENCES 53
4 - THEMATIQUES CONCERNEES 55

PARTIE 5 - COMMUNICATION DE LA REGION ET DE L'ÉTAT SUR LE CPER ET L'ACCORD DE RELANCE 56

L'AMBITION DE LA COMMUNICATION ET LA CHARTE GRAPHIQUE 56
LA PROMOTION DES OPERATIONS EMBLEMATIQUES 56
LA TERRITORIALISATION DU PLAN 1 JEUNE / 1 SOLUTION 61

PARTIE 6 : MAQUETTE FINANCIERE DES CREDITS CONTRACTUALISES ET VALORISES 61

ANNEXES : CPER 2015-2022 VOLET MOBILITE

Préambule : Élaboration du CPER de Bourgogne-Franche-Comté : des principes partagés

L'État et la Région en Bourgogne-Franche-Comté se sont accordés sur une méthode de construction « ascendante » du contrat de plan, permettant de trouver un équilibre entre les priorités des politiques publiques et les besoins du territoire.

L'État et la Région partagent en effet les grands principes suivants :

- une définition des grands enjeux du territoire à partir des documents et diagnostics existants (SRADDET, SRDEII, SCORAN, Programme régional forêt-bois…) ;
- une contractualisation à envisager sur des priorités partagées État – Région, resserrée prioritairement autour de thèmes et enjeux sur lesquels l'État et la Région, avec d'autres partenaires, considèrent que leur action conjointe est indispensable. En effet, il n'apparaît pas envisageable que le CPER couvre l'ensemble des champs de la vie économique et sociale. L'idée force est de le concentrer sur des objectifs déterminés. Ainsi, cette contractualisation n'a pas vocation à résumer toute l'action publique de l'État et de la Région qui agissent également avec d'autres moyens dits « sectoriels » ou de « droit commun » ;
- une vigilance à apporter à l'opérationnalité du futur CPER (maturité des opérations, sécurisation des financements et de la maîtrise d'ouvrage) ;
- une articulation à assurer avec les fonds européens post 2020, en cherchant des lignes de partage entre fonds européens/ CPER / politiques de droit commun ;
- l'intérêt de poursuivre et de développer la réflexion sur les modalités d'exercice coordonné des politiques entre État et Région ;
- le souhait sur le volet territorial de privilégier une entrée par projet de territoire et d'éviter les mosaïques de contrats ;
- des modalités de concertation à adapter aux champs des thématiques retenues.

Sur la base de ces principes, l'élaboration du nouveau contrat de plan a été engagée à l'automne 2019 via l'organisation de groupes thématiques État-Région afin d'aboutir à une contribution conforme au mandat de discussion reçu début septembre 2019.

Des réunions départementales ont également été organisées conjointement par l'État et la Région, pour présenter aux principales collectivités (métropole, conseils départementaux, communautés urbaines et communautés d'agglomération) la démarche et l'esprit de ce CPER, ainsi que les axes thématiques retenus.

S'en est suivie une phase de pré-négociation de février à mars 2020, marquée par la communication de propositions d'amélioration du projet de mandat transmis par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales début février.

Alors que les éléments transmis devaient faire l'objet d'une réunion inter-services à la mi-mars, la crise sanitaire a mis un coup d'arrêt à la démarche d'élaboration du contrat de plan et engendré des évolutions de méthode comme de contenu.

Au niveau national, via un accord de partenariat signé le 28 septembre 2020, l'État et les Régions se sont accordés pour poursuivre leur mobilisation conjointe au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences de la crise, dans une approche territorialisée et différenciée. Les moyens consacrés sont dans ce cadre en augmentation par rapport à la génération précédente de CPER.

Le CPER rénové, document stratégique et synthétique constitue un des instruments de cette relance territorialisée, auquel s'intègre l'accord régional de relance.

L'élaboration de ces deux documents a été conduite en parallèle à l'automne 2020, sur la base du mandat de négociation communiqué le 23 octobre.

L'accord de relance, couvrant la période 2021-2022 et dont l'objectif majeur est de permettre le rebond de l'activité dans le contexte de crise sanitaire, a été priorisé et approuvé par l'assemblée régionale le 10 décembre 2020.

Le CPER fait quant à lui l'objet dans un premier temps d'un accord stratégique sur les grandes orientations, dont une présentation a été faite aux principales collectivités de la région en janvier 2021, avant l'adoption par l'assemblée plénière du Conseil régional le 5 février 2021.

Cet accord stratégique sur les orientations du contrat de plan Bourgogne-Franche-Comté, objet du présent document, se décline en cinq parties :

- une première partie décrivant les enjeux du territoire
- une deuxième partie consacrée aux thématiques pour lesquelles des financements sont contractualisés, dont le volet territorial et le volet métropolitain
- une troisième partie présentant les sujets pour lesquels des enveloppes financières sont valorisées
- une quatrième partie indiquant les objectifs et les pistes de travail relatifs à une collaboration renforcée de l'État et de la Région
- une cinquième partie précisant certaines modalités de mise en œuvre et de communication de l'Accord de Relance

Partie 1 : Le CPER : un projet de territoire au service des grands enjeux

Avec 2 783 033 habitants au 1er janvier 2020, la Bourgogne-Franche-Comté rassemble 4,3 % de la population de France métropolitaine. Alors qu'entre 2008 et 2013, la région gagnait encore des habitants, sa population n'a pas augmenté entre 2013 et 2018. Conséquence du vieillissement de la population, son solde naturel est quasi nul sur cinq ans, les décès l'emportant sur les naissances depuis 2015. Les effets du vieillissement de la population sont davantage marqués dans la région qu'au national : 29 % des habitants ont plus de 60 ans contre 25 % au niveau national. Le nombre de personnes dépendantes tend à augmenter : on estime qu'il va croître au rythme annuel de 2 % d'ici 2020.

Le solde migratoire est lui déficitaire depuis près de 10 ans.

Comme l'illustre l'infographie ci-dessous, la Bourgogne-Franche-Comté est à la fois la première région industrielle de France (en proportion de l'emploi salarié) et un territoire à dominante rurale.

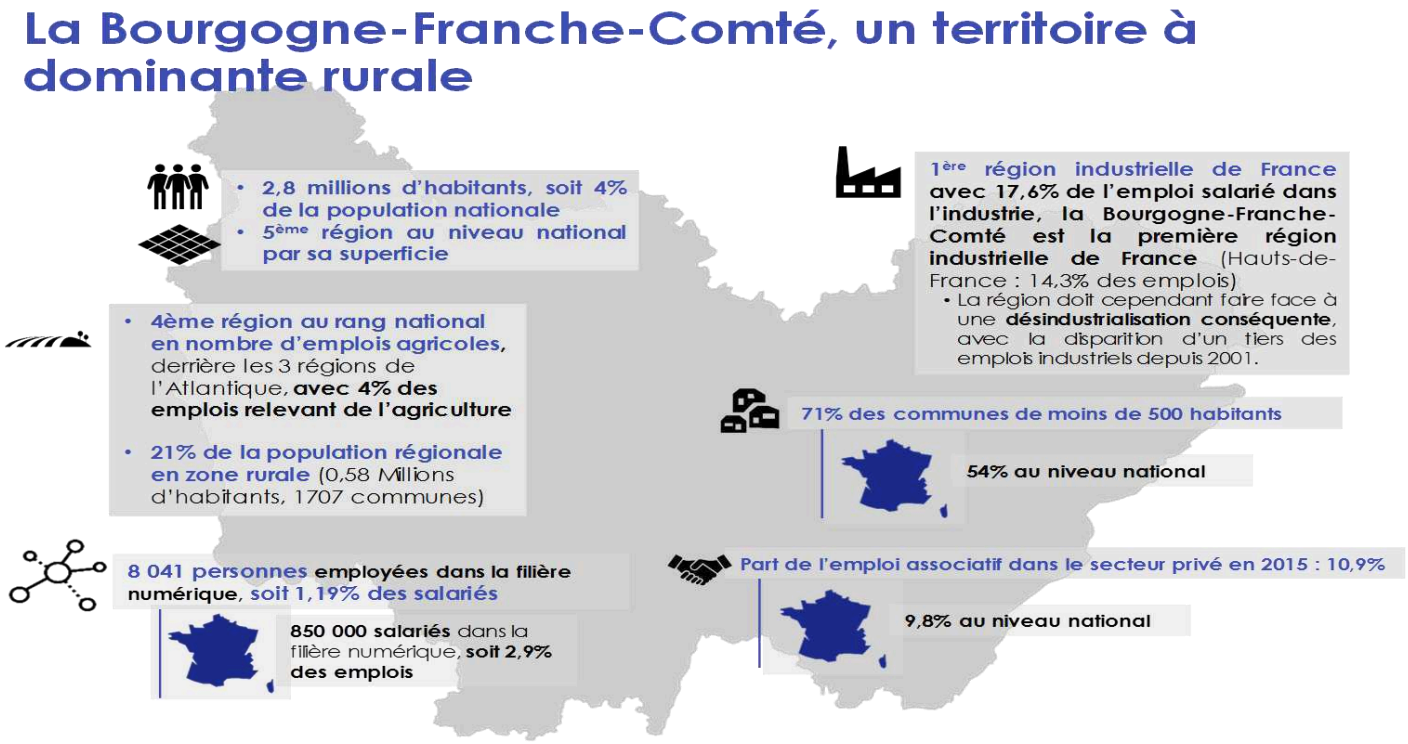

Aux côtés des grands axes de communication routier, ferroviaire et fluvial qui traversent la Bourgogne-Franche-Comté, cohabitent des territoires peu reliés aux grandes infrastructures et qui connaissent de fortes contraintes d'accessibilité. Alors que les efforts en faveur de la mobilité sont principalement ciblés sur les grandes agglomérations, les territoires peu denses cumulent les difficultés pour accéder aux services de la vie quotidienne. L'usage de l'automobile individuelle

reste omniprésent dans les territoires à faible densité ou faiblement urbanisés. Ainsi les enjeux liés au désenclavement du territoire restent majeurs pour l'attractivité de la région ; la question du développement des mobilités douces, en alternative à l'auto-solisme, doit faire partie des préoccupations des politiques publiques comme le SRADDET y invite.

Sur le plan environnemental, le territoire de la région bénéficie d'une grande richesse faunistique et floristique et d'une diversité des milieux et écosystèmes très importante. Toutefois, partout les milieux naturels régressent, entraînant un appauvrissement de la diversité des espèces et une banalisation des paysages. La stratégie régionale de la biodiversité, partagée par l'ensemble des acteurs, donne le cadre des actions à poursuivre et intensifier en matière de reconquête des milieux, de protection de la faune et de la flore et d'amélioration de la connaissance notamment.

Par ailleurs, si la région possède des ressources en eaux souterraines en bon état quantitatif qui représentent le principal réservoir d'eau potable, des déficits quantitatifs de la ressource s'observe localement. Dans un contexte de changement climatique avec une diminution des précipitations, les prélèvements qui sont réalisés pour les trois quarts dans les eaux souterraines, risquent de s'accroître. Les épisodes récents de canicule et de sécheresse montrent d'ailleurs que des zones importantes peuvent connaître des ruptures d'alimentation en eau.

Avec plus de 17 % d'emplois industriels dans l'emploi total, la Bourgogne-Franche-Comté se place au 1er rang des treize régions françaises de métropole. Elle est donc marquée par l'importance du secteur industriel, dans lequel travaille plus d'un salarié du privé sur quatre. La majorité de l'activité économique est concentrée dans un arc Rhin-Rhône qui constitue la colonne vertébrale de la région, les territoires « périphériques » étant tournés vers l'Île-de-France, le Centre-Val-de-Loire, le nord d'Auvergne-Rhône-Alpes et la Suisse.

L'industrie s'est beaucoup transformée au cours des 20 dernières années sous l'effet de l'automatisation des processus de production ou l'abandon de certaines activités. La présence de pôles de compétitivité : Vitagora, Véhicule du futur, pôle micro techniques, Plastipolis et Nuclear Valley permet toutefois un repositionnement et le développement des synergies entre l'industrie et la recherche.

La crise Covid 19, qui a durement touché le tissu régional comme l'ensemble du pays, nécessite un soutien à l'activité (réalisé à travers les mesures d'urgence de l'année 2020), à la reprise d'activité et à la transformation du modèle économique (plan de relance principalement).

De façon liée, la situation de l'emploi nécessite un effort important sur le domaine de la formation, engagé de façon partagée entre l'État et la Région à travers la mise en œuvre du Plan Investissement Compétences.

S'agissant de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) réactualisé en 2019 fait ressortir les éléments caractéristiques de la région en la matière. Les établissements de la région représentent une communauté de 58 000 étudiants et 8 800 personnels dont 2 200 enseignants-chercheurs actifs dans une soixantaine de laboratoires et fédérations de recherche. La communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université Bourgogne-Franche-Comté – UBFC – née en 2015, a un rôle clé à jouer afin d'accroître l'attractivité territoriale, en cultivant l'excellence, en valorisant l'enseignement supérieur régional et en s'inscrivant dans une adéquation forte avec les besoins des entreprises.

En matière culturelle, la Bourgogne-Franche-Comté constitue un territoire aux ressources diversifiées, mais confronté en certains points à de fortes tensions socio-économiques qui

amènent à une situation d'exclusion culturelle renforcée d'une fraction de la population. En effet, la répartition régionale des équipements culturels de Bourgogne-Franche-Comté est contrastée : une forte concentration des équipements culturels structurants sur l'arc urbain Mâcon/Belfort cohabite avec un maillage beaucoup plus relâché sur les territoires ruraux.

Concernant le numérique, si le déploiement des infrastructures numériques est largement engagé, la mise en place de services numériques innovants et la gestion des données constituent des défis primordiaux inscrits dans la SCORAN. En effet, la nécessaire transformation numérique de la société est à la fois un vecteur d'attractivité que les politiques publiques doivent accompagner, mais aussi un catalyseur de nouvelles inégalités et donc potentiellement d'exclusion qu'il convient de réguler.

Ces éléments synthétiques de diagnostic de la situation démographique, sociale, économique et environnementale mettent clairement en avant une série d'enjeux auxquels est confrontée la région, amplifiés par la crise sanitaire et ses conséquences :

- l'attractivité de la région, pour lequel l'action commune État-Région va notamment se traduire par un effort conséquent en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, mais aussi de formation ;
- lié à ce premier enjeu, le désenclavement des territoires, mettant en avant la question des nouvelles mobilités ;
- l'inclusion numérique ;
- la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ainsi que l'adaptation au changement climatique ;
- la répartition de l'offre culturelle sur le territoire tout en préservant le patrimoine ;
- le développement équilibré des territoires dans le cadre des grands objectifs du SRADDET : transitions énergétique, écologique, numérique, gestion économe des ressources, renforcement des centralités et coopérations inter-territoriales.

À la lumière de ces enjeux partagés entre l'État et la Région, trois objectifs stratégiques sont retenus :

- Objectif stratégique 1 : Promouvoir les innovations et conditions nécessaires à la réindustrialisation ;
- Objectif stratégique 2 : Lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales (cette thématique n'est pas redondante avec ce qui est envisagé pour le niveau infra-territorial, car elle concerne des enjeux d'échelle régionale) ;
- Objectif stratégique 3 : Contribuer à l'objectif planétaire de la neutralité carbone.

Ces trois objectifs stratégiques s'articulent avec les thématiques présentées ci-après.

Partie 2a : Contractualisation - Volet thématique : 9 grandes priorités concourant à l'atteinte des objectifs stratégiques du projet de territoire

La disponibilité des crédits mentionnés ci-dessous pour l'État est conditionnée au vote chaque année de la loi de finances, et pour la Région au vote annuel du budget.

Thème 1 – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE — INNOVATION (ESRI)

Le site universitaire de Bourgogne-Franche-Comté

L'Enseignement supérieur et la Recherche se traduisent en Bourgogne-Franche-Comté par :

- l'implantation d'une université fédérale (COMUE UBFC) fédérant deux universités pluridisciplinaires et cinq écoles d'ingénieurs ;
- la présence de quatre organismes nationaux de recherche : CEA (DAM - centre de Valduc), CNRS, INRAE avec son centre INRAE Bourgogne-Franche-Comté et INSERM ;
- l'engagement de quatre établissements de santé : CHU de Besançon et CHU de Dijon, Centre de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc et Établissement français du sang de Bourgogne-Franche-Comté.

UBFC, dont les membres sont présents sur 13 sites, représente une communauté de 60 000 étudiants et 8 800 personnels dont 2000 enseignants-chercheurs actifs dans une soixantaine de laboratoires et fédérations de recherche. Les sites principaux sont Besançon, Dijon, le Nord Franche-Comté et le Sud Bourgogne.

Les enjeux de l'Enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté sont, tout en garantissant un bon ancrage territorial des établissements, de renforcer cette position en :

- confortant la collaboration entre les établissements du site pour construire une université fédérale de recherche attractive et de rang international ;
- intensifiant l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche grâce au soutien des domaines d'excellence et aux approches interdisciplinaires ;
- développant l'attractivité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs ;
- renforçant l'attractivité et le rayonnement international du site.

Sous-thématique 1 : un volet immobilier ambitieux

L'immobilier constitue un vecteur important d'attractivité et de rayonnement des activités d'enseignement, de recherche et d'innovation. La Région et l'État se sont accordés sur un objectif transversal *« de campus durable au service de la transition environnementale »* en mettant l'accent sur la mise aux normes et la rénovation énergétique du parc immobilier universitaire, sur la sécurisation des campus, le numérique, l'attractivité de la vie étudiante et le logement étudiant.

Dans cet esprit, les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des établissements d'ESRI ont servi de base aux discussions tout en veillant à l'articulation du futur CPER avec le plan France Relance de l'État, avec le plan d'accélération et d'investissement de la Région et avec les contrats métropolitains.

Au titre du contrat de plan État-Région, quatre actions seront mises en œuvre :

1. le développement du logement social étudiant ;
2. la rénovation énergétique des bâtiments ;
3. la modernisation des infrastructures et équipements numériques ;
4. l'augmentation qualitative de la vie étudiante et de l'attractivité du territoire (politique de site).

Enveloppes financières :

Le volet immobilier mobilisera une enveloppe répartie comme suit :

- pour l'État, à hauteur de 44,05 M€ (39,9 M€ sur le BOP 150 et 4,15 M€ sur le BOP 142, porté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) ;
- pour la Région, à hauteur de 45,55 M€ (44,05 M€, à parité avec l'État, pour le chapitre Immobilier universitaire, auxquels s'ajoute 1,5 M€ en faveur de l'enseignement supérieur dans le domaine de la musique qui relève côté État du programme culture).

Sous-thématique 2 : Favoriser la recherche et l'innovation au périmètre du site BFC

Il est décidé de conforter l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche par le soutien des domaines d'excellence du site, reconnus par le jury international Idex/Isite. Ainsi, il est proposé d'organiser la sous-thématique « recherche et innovation » du CPER en mettant l'accent sur :

- les axes thématiques promus dans le cadre du projet PIA ISITE-BFC : (1) matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; (2) territoires, environnement, aliments ; (3) soins individualisés et intégrés. Ces domaines sont développés par des équipes de recherche de premier plan, et sont cohérents avec les stratégies régionales d'innovation et avec la stratégie nationale de la recherche ;
- les apports des sciences humaines et sociales aux défis sociétaux : ce secteur représentant près de la moitié des effectifs de chercheurs en Bourgogne-Franche-Comté ;
- le renforcement des moyens de calcul et de stockage du Datacenter ESR labellisé par le MESRI.

Ces volets sont retenus pour un financement à hauteur de **27,576 M€** (13,5 M€ par le MESRI + 0,288 M€ par le MAA et 13,788 M€ par la Région). Dans un souci de simplification, une logique de

soutien unique par projet par le décroisement des financements (financement à 100 % soit État, soit Région) sera autant que possible mise en place.

Volet 1 : soutien aux infrastructures de recherche et d'innovation

L'acquisition mutualisée d'équipements scientifiques de haute performance, en lien avec les axes I-SITE au sein des établissements de Bourgogne-Franche-Comté, représente un élément à la fois structurant et attractif pour le site. Elle est aussi révélatrice de la diversité des champs thématiques de la recherche du site qui les abrite. Les infrastructures financées dans le cadre du CPER sont reconnues équipements d'excellence et/ou participent à des réseaux nationaux et internationaux. Le soutien aux structures de diffusion de l'innovation à travers les outils tels que les Centres de Ressources Technologiques (CRT) et les PlateFormes Technologiques (PFT) dans un objectif de renforcement des liens entre recherche, innovation et développement économique, sera également retenu.

Enveloppes financières totales : État (MESRI) : 13,5 M€

Volet 2 : soutien aux projets de recherche et d'innovation

Il est proposé que la Région et l'État (MAA) contribuent aux travaux de recherche des laboratoires partenaires des Graduate School EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI en complémentarité des financements apportés par les PIA SFRI et ISITE auxquelles elles sont rattachées.

Le projet « Soutien de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence » (SFRI) de l'Université Bourgogne-Franche-Comté vise à décliner une offre de formation du niveau master au doctorat au sein de trois Graduate Schools (GS) thématiques regroupées au sein de l'UBFC International Graduate Institute (UBFC InteGrate). Ces GS associent les masters et doctorats aux travaux de recherche des laboratoires du site BFC, en favorisant l'interdisciplinarité à travers un large spectre scientifique articulé autour des trois axes de l'I-SITE BFC. Chaque GS ambitionne également de développer des interactions fortes avec des partenaires socio-économiques afin de répondre aux attentes actuelles et futures de la société en termes d'innovation industrielle et sociétale, d'entreprenariat, de création de nouvelles connaissances et, par conséquent, de garantir l'employabilité des étudiants.

L'organisation de l'UBFC InteGraTe se fait en parfaite cohérence avec le projet ISITE-BFC, en recherchant une forte complémentarité avec les actions de recherche que ce projet met en place.

Enveloppes financières : Région : 13,788 M€ - État (MAA) : 0,288 M€.

Thème 2 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

L'État et la Région agissent de concert pour accélérer la transition écologique et énergétique, tant dans la mobilisation des collectivités que dans l'accompagnement des acteurs économiques. Cette action a contribué à des résultats significatifs ces dernières années (+21% de production d'énergies renouvelables entre 2009 et 2017 en Bourgogne-Franche-Comté par exemple). Ces résultats ne permettent toutefois pas d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux (scénario REPOS, région à énergie positive) en matière de réduction des consommations d'énergie, d'augmentation de la part d'énergies renouvelables, de transition vers un modèle d'économie circulaire et sans artificialisation nette des sols ou encore de reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Aussi, l'effort collectif doit encore s'intensifier et mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés sur la période 2021-2027.

Sous-thématique 1 : Animation de la transition écologique et énergétique en région

La mise en œuvre concrète de la transition écologique et énergétique ne peut s'envisager sans un pilier « animation » structuré et concerté entre les acteurs du territoire. Pour accélérer le changement, répondre aux attentes des populations, accompagner les territoires, soutenir l'innovation et l'engagement des entreprises, l'État et la Région souhaitent poursuivre leurs partenariats dans ce domaine pour garantir au maximum une politique publique lisible, cohérente et efficiente. En association avec les agences de l'eau, l'ADEME et l'Office Français de la Biodiversité, ils s'appuient sur une dynamique de coopération forte et ancienne, et déclinent les orientations des schémas structurants : SRADDET, SDAGE, Stratégie Régionale pour la Biodiversité. L'animation de la transition écologique et énergétique favorisera les réseaux et structures d'ampleur régionale pour une meilleure efficience de l'action.

Ce volet comprend notamment :

- La conduite d'études stratégiques régionales pour anticiper les grands enjeux et faciliter les changements et les adaptations des différents acteurs. Sont en particulier visées des études portant sur l'adaptation au changement climatique, sur les comportements et pratiques éco-consommateurs…
- Les outils d'observation (notamment l'observatoire régional énergie, climat, air (ORECA), le futur observatoire régional sur les déchets, l'observatoire régional de la biodiversité) ;
- L'animation régionale des acteurs de la TEE, pour assurer l'intégration des enjeux et la transversalité dont la TEE a besoin, notamment au regard de l'adaptation au changement climatique par exemple ;
- Le déploiement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), outil partenarial de l'État , de la Région et des collectivités ;
- L'accompagnement de l'association ALTERRE Bourgogne Franche-Comté dont l'action favorise le déploiement des dynamiques de transition écologique et énergétique et les approches transversales (déchets / économie circulaire / Eau / biodiversité / adaptation au changement climatique…).

Enveloppes financières :

- État : ADEME : 10,6 M€ - OFB : 2,1 M€ ;
- Région : 7 M€ pour le volet EEDD (dont Alterre et Classes environnement) ;

  3,7 M€ (dont 0,7 sur le soutien à l'ORECA (DTE) + 3 M€ au titre du volet observation biodiversité.

Sous-thématique 2 : rénovation thermique des bâtiments

Le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté élaboré par la Région en partenariat avec l'État, et l'ADEME**,** cadre la politique d'efficacité énergétique du bâtiment et constitue le cadre d'intervention régional.

L'État et la Région poursuivent également l'objectif de massifier la rénovation énergétique des logements privés, avec le service SARE-Effilogis (hors CPER, financement par des certificats d'économie d'énergie et la Région). Le programme SARE piloté par l'ADEME vise à développer sur tout le territoire le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé ainsi qu'à développer des actions de mobilisation de tous les acteurs professionnels et institutionnels de la rénovation énergétique. Le Conseil Régional, porteur associé unique du programme en région, intégrera au programme SARE à partir de 2021 le service public Effilogis, déployé sur le territoire régional depuis 2018.

La rénovation thermique performante des bâtiments nécessite aussi un accompagnement de l'ensemble des acteurs. Elle nécessite notamment une montée en compétence des professionnels et un accompagnement spécifique des maîtres d'ouvrages.

État, ADEME et Région poursuivront leurs partenariats dans ce domaine afin de soutenir notamment les missions du centre de ressource régional du bâtiment durable Pôle Énergie Bourgogne-Franche-Comté. Son action peut se décliner comme suit :

- Intervenir en appui des politiques régionales, sur les programmes cadres et structurants, comme :
  - le programme Effilogis, le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3), sur l'axe spécifique concernant l'habitat et l'environnement intérieur, la feuille de route régionale des matériaux biosourcés, la démarche Quartiers et Bâtiments Durables (QBD), le programme d'accompagnement du secteur de la santé et du médico-social (SMS) ;
- Capitaliser et diffuser les savoirs et les savoir-faire ;
- Acculturer les acteurs régionaux sur les thèmes du bâtiment durable et contribuer activement à l'émergence de nouvelles compétences, à travers notamment la formation, l'utilisation des plateaux techniques Praxibat ®, le développement de solutions numériques d'information, le déploiement du dispositif Inter'Acte ;

- Encourager l'innovation et impulser des initiatives sur des sujets émergents en lien avec la qualité et la performance environnementale, énergétique et sanitaire du cadre bâti.

Leur soutien portera également sur :

- la mise en œuvre de l'observatoire de la rénovation énergétique et des coûts porté par la Cellule économique régionale de la construction (CERC) de Bourgogne-Franche-Comté ;
- l'accompagnement technique et financier des maîtres d'ouvrage qui souhaitent réaliser des actions d'économie d'énergie et de rénovation thermique performante de leurs patrimoines immobiliers en poursuivant notamment le développement du réseau des Conseillers en Énergie partagés qui accompagne les petites et moyennes collectivités et en soutenant la création d'économies de flux notamment dans le secteur de la santé.

Enveloppes financières

- ADEME : 2 M€.
- Région : 2,5 M€.

Sous-thématique 3 : Développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

Le recours aux énergies renouvelables et de récupération constitue une pièce essentielle des programmes visant à maîtriser et à diminuer la dépendance énergétique de la région et réduire ses émissions de gaz à effet de serre en contribuant aux objectifs du SRADDET et des Plans climat énergie territoriaux. Les collectivités et les citoyens peuvent aussi se réapproprier les ressources locales que sont les EnR, dont les retombées économiques et sociales bénéficient directement au territoire.

Dans l'objectif de favoriser l'émergence des projets d'énergies renouvelables et de récupération et l'accélération de leur développement, les programmes d'animation existants doivent être poursuivis et renforcés, ainsi que les aides à l'investissement notamment les projets de chaleur renouvelable et de récupération (dont le bois-énergie, les réseaux de chaleur, la chaleur fatale, le solaire thermique et la géothermie), de biogaz (méthanisation) et de production d'électricité renouvelable.

Il s'agit également de promouvoir et d'accompagner l'implication des collectivités et des citoyens dans les projets EnR, qu'ils soient électriques ou thermiques, pour favoriser leur ancrage, leur acceptation et en maximiser les retombées locales. Ce volet s'inscrit dans la continuité de l'action menée actuellement, avec le souci de proposer une offre d'accompagnement cohérente, lisible et complète aux différents acteurs. Le développement de projets participatifs et citoyens et en partenariats publics privés est également à soutenir.

Il s'agit donc de :

- partager l'état des lieux et les enjeux d'un nécessaire développement des énergies renouvelables et de récupération en région ;

- conforter les objectifs et établir une feuille de route sur la durée du CPER en identifiant notamment les filières et les secteurs à enjeux, les moyens à développer (animation et financement) ;
- soutenir les actions d'animation et la mise en place de chargés de mission énergies renouvelables et de récupération permettant l'émergence de projets opérationnels, en recherchant une couverture territoriale complète et des moyens en rapport avec les enjeux ;
- soutenir des animations de filières thématiques et un réseau régional d'animateurs énergies renouvelables ;
- soutenir des projets expérimentaux mobilisant de nouvelles formes de développement ou de portage pour toutes les EnR&R ;
- soutenir les études pour concevoir de nouveaux outils de financement des EnR&R ;
- soutenir les études de faisabilité et les assistances à maîtrise d'ouvrage permettant de définir les faisabilités techniques, économiques et réglementaires des projets d'énergies renouvelables et de récupération ;
- soutenir l'investissement permettant aux porteurs de projets de passer à l'action ;
- rechercher à établir dans le cadre du CPER des dispositifs de financement complémentaires permettant d'accompagner les porteurs de projets sur l'ensemble des filières et secteurs à enjeux.

Enveloppe financière

- ADEME prévisionnel pour la période 2021-2027 : 24 M€.
- Région pour la période 2021-2027 : 24 M€.

Sous-thématique 4 : réhabilitation des friches

La lutte contre l'artificialisation des sols représente également une priorité nationale et régionale (trajectoire du « zéro artificialisation nette » reprise dans le SRADDET Bourgogne Franche-Comté). Dans cet objectif, le traitement des friches représente une opportunité majeure qu'il convient de développer significativement, permettant à la fois la densification, le renouvellement urbain et la reconversion d'espaces en déshérence vers d'autres fonctions dont la production d'EnR, en particulier le solaire photovoltaïque. A ce dernier titre, l'atteinte des objectifs fixés par le SRADDET nécessite une rupture dans le rythme de croissance et un développement de grandes centrales au sol (au-delà de l'implantation privilégiée en toitures) dans des projets « territoriaux » impliquant collectivités et citoyens.

La résorption de friches peut nécessiter des opérations d'aménagement d'une certaine ampleur et d'une certaine complexité. L'État proposera un appui aux EPCI et communes concernées, leur permettant de mener à bien de telles opérations. Les projets devront prendre en compte la mobilisation publique et citoyenne, participant à l'acceptabilité des projets, ainsi que les enjeux environnementaux de façon générale.

Il s'agit donc principalement de soutenir, pour les collectivités et établissements fonciers (mais

aussi les associations, SEM et coopératives pour les études):

- les études, notamment études d'impact ;
- les investissements : travaux préalables à une installation photovoltaïque au sol (déconstruction, mise à plat, dépollution, renaturation…), hors installation photovoltaïque.

Ces crédits pourront être apportés pour soutenir des projets urbains dans le cadre d'une contractualisation conforme aux dispositions des articles L312-1 et L312-2 du code de l'urbanisme, relatifs aux contrats de projet partenarial d'aménagement. Les Établissements Publics Fonciers pourront apporter leur ingénierie, et leurs moyens financiers, en matière de reconquête des friches, de renouvellement urbain et de recomposition spatiale des territoires exposés aux effets du changement climatique.

Enveloppe financière :

- État : 2 M€.

Sous-thématique 5 : Économie circulaire et transition énergétique des acteurs économiques

L'urgence climatique et la raréfaction des ressources imposent de travailler sur l'efficience des modèles de production, tournés vers une sobriété de la matière et énergétique, sur des produits et des services éco conçus, sur l'utilisation privilégiée des ressources locales et renouvelables et sur l'évolution de modèles économiques, pour permettre aux entreprises de se développer durablement.

Dans cette perspective, l'ADEME et la Région unissent leurs moyens pour accompagner les entreprises (les grandes entreprises seront traitées en dehors du CPER).

L'objectif est d'engager l'ensemble des acteurs économiques de la région dans la transition écologique et atteindre l'ambition du scénario région à Énergie Positive (REPOS), Bas Carbone et Zéro Déchet inscrite dans le SRADDET et la feuille de route Économie Circulaire.

Le travail conjoint doit se poursuivre sur les chaînages et complémentarité des aides ainsi que sur la simplification et dématérialisation des procédures.

Pour assurer une lisibilité, la pérennisation des appels à projets conjoints, comme l'accélérateur à projets économie circulaire ou chaleur fatale sera recherchée.

Type d'action 1 : offre d'ingénierie et d'accompagnement :

- conforter, et maintenir, un conseil qualifié départemental sur la Transition Écologique par les consulaires ;
- renforcer et amplifier l'expertise technique de l'Agence Économique Régionale BFC ;
- renforcer l'implication des filières et des pôles de compétitivités sur les sujets de la Transition Écologique et Énergétique ;
- renforcer les actions inter-réseaux.

Type d'action 2 : sites économes et résilients :

- Renforcer la sobriété et l'efficacité matière et énergétique des modèles de production et des bâtiments, la récupération de la chaleur fatale, les enjeux de décarbonation de l'industrie ;

- Accroître le recours des entreprises aux énergies renouvelables, en favorisant les boucles locales de matières (l'incorporation de Matières Premières Recyclées), d'énergie et les coopérations territoriales (l'écologie industrielle et territoriale).

Type d'action 3 : transformation de l'offre des entreprises

- Encourager la fabrication de biens et de services éco-conçus, l'éco-innovation (aide à l'ingénierie et à l'évolution de l'outil de production) ;

- Accompagner des modèles de développement en rupture orientés vers une approche servicielle s'appuyant sur le référentiel de l'économie de la fonctionnalité ;

- Encourager la fabrication de biens et d'équipements réutilisables, ré-employable, réparables ;

- Soutenir les équipements indispensables au déploiement de l'économie circulaire, à l'essor de nouvelles filières et à la reconversion des filières existantes ;

- Développer l'offre hydrogène vert (dans le CPER uniquement l'animation et les études).

Type d'action 4 : programme d'accompagnement et de reconnaissance des démarches territoriales d'économie circulaire pour les collectivités :

- Par le référentiel économie circulaire qui permet un état des lieux rapide de la politique territoriale d'économie circulaire, d'identifier des actions pour s'engager davantage via un plan d'action et de définir une stratégie d'économie circulaire ;

- Aider à construire des approches territoriales intégrées avec le développement d'une économie circulaire ;

- Permettre de créer des passerelles entre les thématiques de l'économie circulaire – dont les déchets – et ses conséquences sur le climat, l'air et l'énergie, mais également le développement économique et l'aménagement du territoire grâce à un travail en transversalité au sein de la collectivité (en particulier avec le service développement économique) et avec les différents acteurs de la collectivité et du territoire ;

- Développer des actions dans le domaine de la gestion des déchets (cf. infra) et également auprès des acteurs économiques de leur territoire (cf. supra) ;

- Développer la collecte séparée des biodéchets ;

- Renforcer les actions de prévention et de réemploi des déchets du BTP et de l'activité économique ;

- Moderniser les centres de tri des emballages ménagers.

Enveloppes financières

- ADEME pour la période 2021-2027 : 23 M€.
- Région pour la période 2021-2027 : 26,5 M€ dont 17,5 M€ en matière d'économie et 9 M€ en matière de déchets.

Sous-thématique 6 : Biodiversité

Le territoire de la région bénéficie d'une grande richesse faunistique et floristique et d'une diversité des milieux et écosystèmes très importantes : 80 lacs, plus de 2000 espèces de plantes indigènes répertoriées, 3 massifs de moyenne montagne, 72 espèces de mammifères, etc. Mais ce territoire est occupé à 95 % par des activités humaines, et partout les milieux naturels régressent, entraînant une fragmentation des continuités écologiques, un appauvrissement de la diversité des espèces et une banalisation des paysages.

La protection et la reconquête de la biodiversité sont donc des enjeux majeurs tant les données scientifiques sont alarmantes, alors même que les services éco-systémiques rendus par la nature sont essentiels au bon fonctionnement de nos sociétés.

L'État et la Région, auxquels sont associées les Agences de l'eau, l'Office français de la biodiversité et l'Agence Régionale de la Biodiversité, partagent les enjeux régionaux, les objectifs et les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) 2020 – 2030 approuvée par le conseil régional en octobre 2020 pour répondre aux défis que sont :

- la reconquête de la biodiversité et la préservation des milieux naturels (zones humides, bocage, cours d'eau, écosystèmes forestiers...), leur diversité, leurs fonctionnalités et les espèces associées ;
- la sauvegarde de la faune et de la flore menacées ;
- l'accompagnement des acteurs publics et privés pour redonner une place centrale à la biodiversité : investir dans les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients dans un contexte de changement climatique, évaluer les risques et opportunités pour les territoires, renforcer la cohérence et la complémentarité entre les politiques sectorielles ;
- l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité, y compris sur la biodiversité ordinaire, et les services qu'elle rend à l'échelle du territoire régional, la diffusion et le partage de cette connaissance.

Les propositions d'actions suivantes s'inscrivent pleinement en réponse à l'enjeu majeur d'adaptation au changement climatique. Il s'agit de mobiliser les acteurs du territoire pour une gestion durable des ressources naturelles dans le contexte de changement climatique via une meilleure intégration des enjeux de l'eau et de la biodiversité dans les politiques territoriales et via la mise en œuvre d'actions de reconquête du bon fonctionnement des écosystèmes.

L'objectif est de contribuer à la préservation des milieux et de leurs fonctionnalités pour une meilleure résilience des territoires dans le contexte de changement climatique : aires protégées, milieux et territoires en dehors des aires protégées mais définis comme prioritaires dans les documents d'orientations stratégiques (SRADDET, SRB, SDAGE, Schéma régional biomasse (SRB)).

Ce volet soutiendra des actions visant à mieux connaître, préserver et restaurer les milieux naturels remarquables et ordinaires ainsi que les corridors écologiques les reliant :

- Poursuivre le soutien à l'acquisition d'espaces naturels en déclinaison de la TVB régionale ;
- Contribuer au développement, à l'amélioration et à la diffusion de la connaissance, notamment à travers le soutien des associations naturalistes et des contributeurs à l'Observatoire régional de la biodiversité, ainsi qu'au dispositif pilote de surveillance concerté CARELI ;
- Soutenir les actions de préservation, de restauration des milieux naturels et des corridors les reliant et de gestion dans le cadre de convention d'objectifs ;
- Maintenir le soutien aux associations naturalistes pour la mise en œuvre des programmes d'actions portant sur la préservation et la valorisation de la biodiversité (PNA, Aires protégées) ;
- Soutenir les actions de restauration des milieux humides et plus particulièrement le LIFE Tourbières visant à la restauration de milieux aquatiques ;
- Développer et soutenir les solutions fondées sur la nature ;
- Soutenir les actions mises en œuvre en déclinaison de la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
- Développer le réseau et conforter le soutien aux aires protégées (RNR et RNN) ;
- Contribuer à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées sur le territoire du Parc National des forêts en lien avec la Région Grand-Est.

Enveloppes financières :

- Région : 30 M€
- État : 9,67 M€
- Agences de l'Eau : 20,33 M€

Sous-thématique 7 : Eau

La région présente la particularité d'être située sur 3 grands bassins hydrographiques (52 % en Rhône-Méditerranée, 26 % Seine-Normandie, 22 % Loire-Bretagne). Au moment où les SDAGE sont en cours de révision, l'état écologique des masses d'eau superficielles reste stable alors même que la région a une responsabilité particulière en tant que tête de bassin tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif et que le contexte de changement climatique rend la ressource plus vulnérable encore que par le passé. Les zones karstiques présentes dans la partie franc-comtoise constituent un point d'attention complémentaire.

En 2018, 2019 et 2020, la sécheresse très marquée sur la région BFC, ses impacts forts tant sur l'alimentation en eau potable que sur les activités agricoles et industrielles ont conduit à une prise de conscience collective de la nécessité non seulement de dresser le bilan de cette crise en vue d'améliorer la gestion de la ressource en eau en période de crise mais également de s'inscrire dans une réflexion plus globale d'adaptation au changement climatique.

Les impacts du changement climatique sont majeurs sur les thématiques de la biodiversité, de l'eau et des paysages, nos ressources et nos activités sont directement menacées. La contractualisation doit donc permettre de positionner cet enjeu transversal en tant que priorité d'action de l'État et de la Région et comme un défi majeur pour les 7 années à venir qui impose des actions ambitieuses de reconquête des fonctionnalités de nos écosystèmes au bénéfice d'une gestion durable des territoires.

Dans le domaine de l'eau, les actions financées concourent à la restauration de la qualité physico-chimique des eaux, de l'équilibre quantitatif, de l'état écologique des masses d'eau.

- restaurer la fonctionnalité écologique des milieux humides notamment à travers le programme européen pour l'environnement et l'action pour le climat LIFE Tourbières, préserver et restaurer les milieux naturels remarquables et ordinaires ainsi que les corridors écologiques les reliant, soutenir l'acquisition d'espaces naturels et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), contribuer à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées dans le cadre du futur Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne en lien avec la région Grand-Est, préserver la ressource en eau.
- Soutenir l'émergence et l'animation des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), outil de concertation et de coordination des usages de l'eau par et pour les partenaires locaux, ainsi que les études permettant d'acquérir la connaissance et d'établir les programmes d'actions des PTGE.
- Pour l'État uniquement : favoriser l'adaptation au changement climatique par des actions de préservation et de reconquête de la qualité de la ressource (notamment au niveau des captages prioritaires et ressources stratégiques pour l'alimentation actuelle et future en eau potable), par l'accompagnement au changement des pratiques et des usages de l'eau en agriculture (par exemple : développement de filières à bas niveaux d'intrants) et dans le domaine économique, par le développement des alternatives à l'utilisation d'eau potable, et par le développement de la ville perméable (gestion intégrée/à la source des eaux pluviales).
- Restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau (article L.214-17 du code de l'environnement ; trame bleue de la TVB.) en soutenant les travaux, l'ingénierie locale et les études préalables.
- Soutenir les économies d'eau et les démarches visant à accroître la sobriété des usages sur les territoires prioritaires pour le rétablissement d'un équilibre quantitatif entre prélèvements et ressources.

Enveloppes financières :

- Région : 10,5 M€
- Agences de l'eau : 27,93 M€

Sous-thématique 8 : Grands Sites de France (OGS)

L'attractivité du territoire régional tient en grande partie au patrimoine culturel et naturel de la région. La politique touristique de la Région s'appuie fortement sur ces atouts. L'aspect du paysage et l'état de sa fonctionnalité, traduisent concrètement la conciliation des activités humaines, et donc de l'économie, avec la biodiversité qui sous-tend la qualité du cadre de vie.

Certains sites patrimoniaux de grand intérêt, pouvant également constituer des paysages remarquables, bénéficient déjà de labels ou font l'objet de mesures de protection. Ils sont donc bien connus et identifiés des acteurs du paysage. Néanmoins, ces sites restent cependant limités en nombre et ne sont pas significatifs de l'ensemble des secteurs pouvant être qualifiés de remarquables. Par ailleurs, au regard des impacts potentiels du développement touristique et des énergies renouvelables sur ces paysages, l'État et la Région souhaitent améliorer et partager la connaissance de ces paysages avec les acteurs des territoires, et établir un cadre commun pour ce développement reste compatible avec la préservation de l' « esprit des lieux » propres à ces territoires.

Les actions envisagées et secteurs concernés sont les suivants :

- engager un travail commun avec la région BFC autour de la mise en valeur des paysages régionaux au-delà des sites labellisés ;
- contribuer à la valorisation et au développement des 6 Grands Sites de la région (cf. carte ci-après) ;
- soutenir les actions engagées en faveur de la restauration/préservation des infrastructures agro-écologiques : haies (appel à projets régional « bocages et paysages ») et affleurements rocheux.

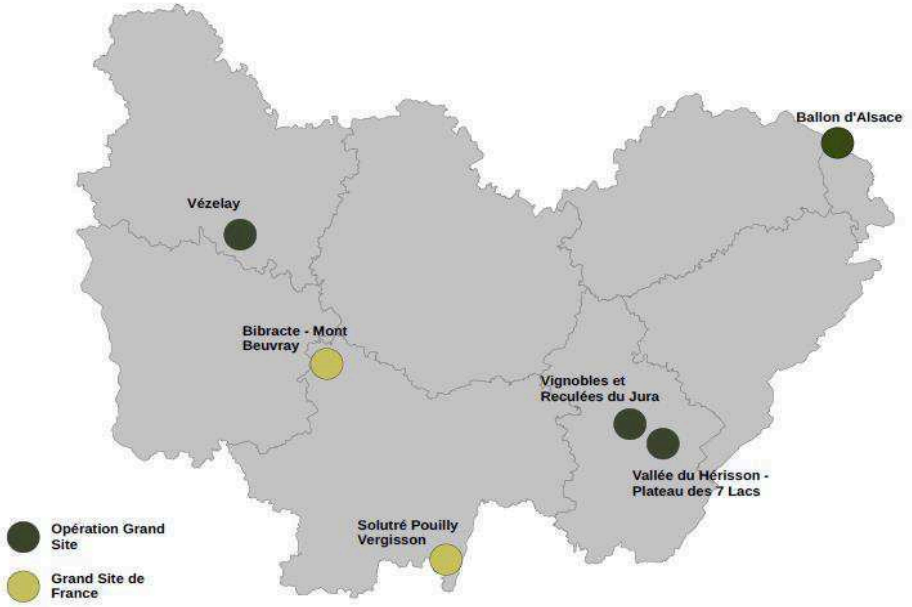

Enveloppes financières :

- État : 0,7 M€
- Région : 1 M€

Thème 3 – CULTURE ET PATRIMOINE

Le secteur culturel, dont le poids économique direct et le caractère essentiel ne sont plus à démontrer, est particulièrement dynamique en Bourgogne-Franche-Comté.

La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire aux ressources diversifiées et riches tant par la valeur et la qualité des sites majeurs du patrimoine qui constituent autant de levier et d'attractivité de ces territoires que par la prégnance, la diversité et la qualité de ses équipes artistiques (création et diffusion) dans l'ensemble des différentes esthétiques.

Ainsi, la Région compte neuf biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, plus de 3 500 monuments historiques protégés et 102 musées de France, ce qui lui donne une notoriété patrimoniale importante, de même qu'un fort potentiel touristique. Elle peut également s'enorgueillir d'un maillage territorial performant en matière de création et de diffusion : 2 Centres Dramatiques Nationaux (CDN), 1 Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP), 1 centre chorégraphique national, 1 Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN), une dizaine de scènes nationales et autant de scènes de musiques actuelles, 1 opéra, 2 Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC), 1 centre national d'art vocal notamment. L'action de ces structures labellisées est par ailleurs complétée par la présence et l'action de structures dites intermédiaires voire de lieux municipaux qui bonifient ainsi l'offre culturelle.

L'État et la Région confortent les actions suivantes comme autant de priorités de la politique culturelle régionale :

- favoriser la circulation des œuvres et des artistes afin de renforcer le potentiel artistique et culturel à l'échelle d'un rééquilibrage régional ;
- contribuer à densifier l'offre culturelle notamment dans les territoires éloignés des centres urbains afin de permettre un maillage équilibré sur l'ensemble de la région ;
- contribuer à structurer les différents secteurs artistiques.

L'État et la Région exercent des compétences partagées dans le champ de la culture et du patrimoine. Il convient dans ce cadre d'optimiser leur coordination en matière d'intervention dans le domaine de la politique culturelle. Des opérations majeures nécessitant leur intervention conjointe seront ainsi ultérieurement identifiées.

Ces projets devront répondre aux besoins en termes de développement culturel de la région Bourgogne Franche-Comté et intégrer les enjeux d'éducation artistique et culturelle et de la solidarité territoriale avec également une attention particulière portée en matière de développement durable, de développement numérique, de respect des principes d'égalité et de diversité, ainsi que leur faculté à intégrer dans les différentes phases la participation des citoyens.

Ainsi, dans le prolongement de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), et dans le souci constant de veiller à une équité territoriale particulièrement vis-à-vis des territoires prioritaires, le soutien à la rénovation énergétique de lieux de diffusion et de création labellisés, relevant des différentes esthétiques culturelles (spectacle vivant, art contemporain, musées) sera priorisé.

Dans ce cadre et dans le respect des besoins propres à chaque territoire, l'État et la Région s'accordent à accompagner la reprise de l'ensemble des activités artistiques et culturelles et à relancer la dynamique culturelle en soutenant notamment :

- la relance de l'activité des labels et des autres lieux de création et de diffusion en région ;
- les travaux sur des équipements culturels s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique ;
- la rénovation des établissements d'enseignement supérieur culturel ;
- l'investissement local pour favoriser la reprise économique dans le secteur des patrimoines ;
- Les projets permettant un meilleur accès des habitants aux équipements culturels de proximité.

Les projets inscrits dans les CPER devront être suffisamment matures pour garantir leur mise en œuvre dans le délai du contrat. La maturité des projets se mesurera notamment par le fait de prendre en compte, dès la négociation du contrat, sa faisabilité dans le temps, la capacité à en financer le fonctionnement ainsi que d'identifier la structure qui assurera la maîtrise d'ouvrage nécessaire à sa mise en œuvre.

Le contrat porte exclusivement sur des crédits d'investissement.

Sous-thématique 1 : Création artistique

Il s'agit, dans ce domaine, de répondre principalement aux besoins des collectivités, de moderniser les institutions du réseau national à rayonnement régional, et de répondre prioritairement aux besoins des communes rurales ou des quartiers «politique de la ville». Les projets retenus devront répondre aux objectifs de rééquilibrage en faveur des territoires et des populations éloignées de l'offre artistique.

Concernant les lieux labellisés ou les lieux conventionnés ou structurants pour les créateurs, ils devront garantir la prise en compte du développement durable et intégrer des travaux de remise aux normes énergétiques, afin de dégager des économies sur les dépenses d'énergie pour reconstituer les marges artistiques. La priorité sera donnée aux territoires ruraux qui manquent d'équipements (un cahier des charges commun sera construit pour la validation des projets). Ils devront également privilégier l'accessibilité des personnes handicapées en application de la loi du 11 février 2005 et améliorer la fonctionnalité de l'équipement et l'accueil des publics et des artistes.

Enveloppes financières :

- Au total, les crédits du ministère de la Culture prévus au titre du programme 131 « Création » s'élèvent à : 3,5 M€. La Région portera son investissement également à 3,5 M€

Sous-thématique 2 : Patrimoine

La région Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les toutes premières régions françaises pour la densité et la qualité de son patrimoine. Le patrimoine culturel contribue à l'émergence d'un sentiment d'appartenance pour les populations autour de l'identité d'un territoire et peut participer ainsi au développement durable de ces espaces. La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un grand nombre de monuments, villes, villages ou quartiers historiques et d'une grande diversité de sites et de paysages. La préservation de ce patrimoine très riche (ressources naturelles, paysagères, culturelles) et sa valorisation sont un enjeu majeur en termes d'aménagement durable mais aussi d'adaptation aux changements climatiques.

Les politiques régionales en faveur de la restauration du patrimoine qu'elles soient menées par l'État et la Région permettent d'accompagner des projets sur l'ensemble de la chaîne patrimoniale : connaissance, restauration et valorisation. Ces actions permettent également de soutenir des projets qui participent au renforcement et au développement de l'attractivité culturelle et touristique en veillant à intégrer des pratiques de développement durable dans la conduite des opérations.

Une attention particulière sera portée aux projets répondant à un besoin de revitalisation ou de rééquilibrage territorial. Le CPER constitue un levier important de mobilisation de différents niveaux de collectivités pour les territoires les plus démunis ou les plus fragiles. De même, la priorité sera donnée aux projets qui remplissent les conditions de maturité et de soutenabilité (dépenses de fonctionnement) suffisants.

Dans ce cadre et dans le respect des besoins propres à chaque territoire, l'État et la Région s'accordent à permettre la reprise et relancer la dynamique culturelle en soutenant notamment :

- des projets patrimoniaux et architecturaux répondant aux exigences de développement durable et disposant d'un fort potentiel culturel et naturel ;
- des projets patrimoniaux et architecturaux priorisés par leur maturité et concourant au maillage de la Région ;
- des projets portés par des musées de France, seuls éligibles dans le cadre du CPER
- des projets dédiés à la restauration des parties protégées au titre des monuments historiques (c'est-à-dire pas d'aides pour des aménagements intérieurs, pour des travaux ou études sur les parties non protégées ou pour de la valorisation).

Enveloppes financières :

- Au total, les crédits du ministère de la culture prévus au titre du programme 175 « Patrimoines » s'élèvent à 9 M€ avec une répartition estimée à 5 M€ pour les monuments historiques et 4 M€ pour les musées. La Région réservera pour ses actions un montant identique de 9 M€.

Sous-thématique 3 : Enseignement supérieur culturel

Les projets relatifs à la rénovation des établissements d'enseignement supérieur culturel devront également répondre aux objectifs déjà affirmés en matière de développement durable et de transition énergétique. Le périmètre et le contenu de ces projets, de même que leur faisabilité technique et financière, doit faire l'objet d'investigations complémentaires, en lien avec les établissements concernés.

Enveloppes financières :

- Au total, les crédits du ministère de la Culture prévus au titre du programme 361 (ex 224) « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'élèvent à 1,5 M€. La Région soutiendra ces projets à hauteur d'un montant équivalent de 1,5 M€, intégré à l'enveloppe Enseignement Supérieur (thème 1).

Thème 4 – NUMÉRIQUE

Le maintien d'un volet spécifique dédié au numérique confirme l'importance de cette thématique lors de l'élaboration de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) avec le Conseil régional. Les orientations de cette stratégie ont été adoptées le 20 juin 2019 en commission régionale de stratégie numérique (CRSN). Le travail de co-construction de cette stratégie a été identifié et reconnu par l'ensemble des collectivités des 8 départements, ce qui renforcera l'animation régionale, la facilitation et l'équilibre territorial des projets des territoires. Les actions du CPER relèveront essentiellement des orientations de la SCORAN.

En complément des dispositifs nationaux, la contractualisation régionale doit en priorité intervenir sur l'inclusion numérique et l'animation régionale du numérique afin de structurer le travail autour des tiers-lieux dans les zones rurales notamment. À cette fin, une instance de gouvernance et de pilotage de la SCORAN a été mise en place, le comité régional du numérique.

Quant au Groupement d'intérêt public « Territoires Numérique », il porte une action structurante dans la région de Bourgogne-Franche-Comté où les inégalités numériques des collectivités territoriales dans les territoires ruraux et hyper ruraux sont très prononcées. De plus, en leur qualité de membres fondateurs, l'État et la Région s'engagent fortement à pérenniser et approfondir son action (banque de données, outils cartographiques, dématérialisation des procédures, …).

Les axes prioritaires d'intervention des actions du CPER 2021-2017 porteront sur :

- les infrastructures ;
- les usages – données – territoires intelligents ;
- le GIP Territoires numériques.

Sous-thématique 1 : démarche régionale d'amélioration de la couverture mobile

La mise en place d'un socle d'infrastructures numériques (réseaux fibres de très haut débit) et mobiles est un préalable au développement des services et à l'essor des usages notamment pour mettre en œuvre des projets de territoires structurants, innovants et intelligents. Le déploiement des réseaux fixes de fibre optique (plan France Très haut débit) se poursuit en vue de la réussite des objectifs gouvernementaux de 2022 (>30 M/bits) et de généralisation de la fibre pour tous à fin 2025.

La couverture mobile du territoire régional est également une priorité qui figure au cœur des préoccupations de la population et des élus locaux. L'essor très rapide des usages mobiles nécessite d'assurer l'amélioration de la couverture et des débits. Aussi, en complément du dispositif national de l'accord gouvernemental du 14 janvier 2018, dit new deal, une démarche régionale d'amélioration de la couverture mobile est lancée afin d'accompagner les équipes projets départementales de téléphonie mobile à identifier précisément les zones non ou mal couvertes.

La démarche régionale d'amélioration de la couverture mobile engagée par la préfecture de région et le conseil régional consiste à établir un diagnostic et une cartographie complète de la

couverture mobile sur l'ensemble du territoire régional, à l'aide de deux dispositifs : des kits de mesures (drive tests) et une application de *crowdsourcing*.

- Les objectifs du projet de mesure de la couverture mobile et de la qualité de services sera d'évaluer avec précision la réalité de la couverture mobile du territoire, en voix, sms et données et de mesurer la qualité du service mobile délivré.
- De plus, il permettra d'engager un dialogue avec les opérateurs et les instances nationales (ARCEP, ANFR, ANCT, etc…), d'impliquer les habitants et les élus dans l'identification des zones mal-couvertes et de faire de la pédagogie sur les technologies utilisées (2G, 3G, 4G, 5G, IoT) et leurs caractéristiques.

Enfin, il permettra de poursuivre le travail engagé et de mener des campagnes précises en toute autonomie sur les zones identifiées au préalable comme non ou mal couvertes.

Enveloppes financières sous-thématique 1 :

- État : 300 000 €
- Région : 300 000 €

Sous-thématique 2 : usages - données – territoires intelligents

Les usages du numérique s'intensifient tant au niveau des institutions, des entreprises, des associations que des habitants. L'enjeu sera donc d'accompagner la transformation numérique du territoire. Une attention particulière sera portée à ce processus de transformation numérique, afin de limiter les mécanismes d'exclusion de certaines franges de la population (entrepreneurs, jeunes, personnes âgées, allophones, agents de l'État et territoriaux.

Le développement des usages nécessite par conséquent d'apporter une vigilance particulière à la donnée qui devient un élément de valeur ajoutée et de richesse, autant par les volumes traités que par la diversité des informations accessibles, l'enjeu de sécurité en découlant devenant primordial.

Les orientations, en lien avec les axes 2 et 3 de la SCORAN portent sur :

- l'accompagnement des citoyens dans la transformation numérique de la société ;
- le développement des usages du numérique ;
- le renforcement de l'attractivité et le développement du territoire par le numérique ;
- la gestion des données publiques.

1. <u>Le soutien au développement des usages innovants et expérimentation</u> : Les usages du numérique sont nombreux, multiformes doivent être montrés, expliqués et essayés par le grand nombre de la population. Il est donc nécessaire de pouvoir financer de tels projets expérimentaux afin d'encourager l'écosystème numérique à s'animer et à se développer pour faire émerger des projets innovants enracinés dans les territoires. Les initiatives de projets innovants de

connectivités (IoT, Wifi territorial, Cloud,…) seront des instruments mis à la disposition des territoires pour soutenir leur développement économique.

2. Le développement des tiers lieux : En complément des dispositifs nationaux, notamment l'AMI Fabrique des territoires, il faut structurer le maillage du réseau des tiers lieux existants en Bourgogne-Franche-Comté et fédérer les acteurs du numérique. Ce maillage présente une réelle opportunité de mettre en œuvre le plan national pour un inclusif numérique par le déploiement d'actions de médiation numérique qui permettent l'inclusion numérique et l'accès de la population aux services publics et aux droits.

Les tiers lieux sont des espaces privilégiés de partage des informations et de transmission de compétences quel que soit la forme ou l'activité : lieux de travail et de collaboration (télécentre, co-working, de médiation numérique, d'idéation, d'expérimentation, d'innovation et de fabrication (prototypage, fablabs, repair café, ateliers partagés, makerspaces, living lab..).

Les objectifs porteront donc sur le soutien à l'équipement, à l'animation des tiers lieux.

3. Les données : La souveraineté qui garantit la sécurité et la maîtrise de l'utilisation des données nécessite des investissements importants et des compétences pointues. Organiser la communication autour des enjeux de la donnée, poursuivre la sensibilisation des élus et des décideurs représente des axes stratégiques en Bourgogne-Franche-Comté. S'appuyer sur l'intelligence artificielle pour construire et développer des territoires intelligents représente l'un des défis majeurs de la région pour créer de la valeur et améliorer l'attractivité du territoire.

4. Collaboration État-Région

Les services de l'État et du Conseil Régional mutualisent leurs moyens pour construire et mobiliser le GIP Territoires Numériques. Il s'agit d'un outil commun permettant aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers de maîtriser les services numériques et augmenter leurs compétences en la matière. L'État fait partie des membres fondateurs du GIP. Sur la période 2021-2027 ce GIP évoluera et développera le périmètre de ses activités notamment en direction de l'Intelligence Artificielle. Le budget associé à ces évolutions couvrira à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Enveloppe financière sous-thématique 2 :

- État : 12,5 M€
- Région : 6 M€

Thème 5 – EMPLOI - FORMATION

L'objectif partagé entre l'État et la Région est de traiter l'ensemble des facteurs socio-économiques dans une seule et même stratégie : aider les entreprises à s'adapter aux exigences économiques et environnementales, en faisant en sorte qu'en contrepartie elles agissent pour l'inclusion dans l'emploi de la majorité des habitants. Aussi les thèmes concernés en matière d'emploi sont vastes : l'économie sociale et solidaire (développement et changement d'échelle des structures concernées, l'émergence de nouveaux emplois, l'insertion), la promotion de l'apprentissage, le développement des compétences dans les territoires, et une GPECT améliorée.

L'atteinte de cet objectif passe par une gouvernance renouvelée s'articulant autour :

- d'un accompagnement individuel sous forme projet pour les opérations d'envergure régionale et nationale
- d'un suivi de dialogues de gestion ou de projets territoriaux d'opérateurs communs (Pôle emploi, Mission locale, AGEFIPH…).

Elle s'appuie également sur la mobilisation par l'État et la Région d'instances comme le CREFOP et la commission Pôle Emploi, le financement de structures comme l'EMFOR ou l'ARACT, l'accompagnement des démarches de GPECT.

Sous-thématique 1 : CARIF OREF (EMFOR en Bourgogne-Franche-Comté)

L'État et la Région sont convenus de poursuivre le soutien à EMFOR, outil de diagnostic, de prospective et d'aide à la décision pour permettre la mise en œuvre de politiques régionales ciblées, innovantes et spécifiques sur les champs de l'emploi, de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. EMFOR BFC avec l'ensemble de ses collaborateurs déployés sur les 2 sites de Besançon et Dijon, dispose de cette capacité de prospective pour mieux prendre en compte la diversité et les évolutions socio-économiques du territoire régional.

Ses missions se déclinent notamment selon les axes suivants :

- collecter, analyser et diffuser une information de qualité ;
- proposer un système d'observation robuste, opérationnel et adapté aux besoins des commanditaires ;
- animer et professionnaliser les acteurs sur les champs Emploi, Formation et Orientation Professionnelles.

Enveloppes financières

- État (hors PRIC) : 942 000 € par an soit 6 594 000 € sur la durée du CPER
- Région (hors PRIC) : 1 085 600 € par an soit 7 599 200 € sur la durée du CPER

Sous-thématique 2 : ARACT

L'État et la Région ont convenu de soutenir l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) de Bourgogne Franche-Comté dont l'objectif est d'améliorer conjointement les conditions de travail des salariés et la performance sociale et économique des entreprises de la région.

Pour cela elle met en œuvre des actions sur les organisations du travail et leur adaptation aux mutations économiques, les relations professionnelles, le développement des compétences ainsi que sur la valorisation des innovations sociales.

En plaçant le dialogue social au cœur des projets de l'entreprise l'ARACT contribue à la qualité de vie au travail des salariés et à l'innovation sociale et permet la prise en compte et l'intégration du facteur humain dans les mutations d'entreprises.

Le programme d'actions se décline en 6 axes :

- le travail facteur de santé et de performance ;
- le travail facteur d'inclusion et de développement des compétences ;
- la qualité des relations sociales et de travail par l'articulation des formes de dialogue ;
- l'égalité professionnelle et la diversité à travers l'accès à la QVT pour tous ;
- l'innovation sociale pour accompagner les changements ;
- les interventions en entreprises (diagnostic, information/sensibilisation, formation, accompagnement).

Le programme d'activité prévoit également des actions de communication, de diffusion, de capitalisation ou de sensibilisation : manifestations, site-portail, lettres d'actualité, vidéos …

Enveloppes financières :

- État : 312 000 € par an soit 2 184 000 € sur la durée du CPER
- Région : 160 000€ par an soit 1 120 000€ sur la durée du CPER

Sous-thématique 3 : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriales (GPECT)

La GPECT est une démarche coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux destinée à anticiper et à accompagner les mutations économiques d'un territoire. Elle contribue à renforcer son attractivité et son développement en valorisant les ressources humaines existantes, leur mise en adéquation avec les besoins territoriaux et leur adaptation aux évolutions à venir. Elle doit

permettre d'appréhender collectivement les questions d'emploi et de compétences et de construire des solutions transversales répondant simultanément aux enjeux de tous les acteurs concernés : entreprises, actifs, territoires.

L'État et la Région accompagnent ces démarches sur les territoires à travers des actions de sensibilisation, de promotion et de soutien à l'ingénierie, à l'animation et à la conduite des projets de GPECT. Ils cherchent à optimiser l'efficacité de l'action publique par une mise en synergie de leurs moyens respectifs.

Enveloppes financières

- État : 200 000 € par an soit 1 400 000 € sur la durée du CPER
- Région : 130 000 € par an soit 910 000 € sur la durée du CPER

Sous-thématique 4 : Formation des salariés et sécurisation des parcours

La formation des salariés est un outil de développement économique et de renforcement de l'attractivité du territoire, Elle est également un outil de sécurisation et de dynamisation des parcours professionnels.

Ce volet vise à favoriser, au profit de filières à enjeu régional, le maintien et le développement des compétences et des qualifications des salariés, la sécurisation de leurs parcours, mais aussi, à travers le soutien des compétences, à accompagner le développement et la compétitivité des entreprises.

Enveloppes financières

- État : 700 000 € par an soit 4 900 000 € (gérée directement sur le BOP 103 (hors CPER) dans le cadre des ADEC, FNE classique, FNE plan de relance, en déclinaison des orientations nationales)
- Région : 1 000 000 € par an soit 7 000 000 € sur la durée du CPER

Thème 6 – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Sous-thématique 1 : soutien à la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS)

L'Économie Sociale et Solidaire en région représente environ 10 000 structures employeuses (associations majoritairement) et 11 % des emplois salariés de la région.

Les activités de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), subventionnées à hauteur de 80 000 euros par la DIRECCTE en 2020, sont priorisées sur le développement des groupements d'employeurs, la promotion et la visibilité des structures d'insertion par l'activité économique dans le cadre d'une commande publique visant des achats socialement responsables. Des travaux sur la RSE en lien avec des entreprises de l'ESS et hors ESS, complémentaires aux bonnes pratiques de l'ESS, représentent aussi une priorité d'intervention souhaitée par la DIRECCTE et le Conseil Régional. La CRESS effectue aussi des travaux visant à rendre visible la chaîne de l'accompagnement des structures de l'ESS.

Enveloppes financières :

- État : 560 000 €

Sous-thématique 2 : soutien au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Parmi les acteurs de l'accompagnement, le dispositif local d'accompagnement (DLA) subventionné à hauteur de 518 000 euros par la DIRECCTE en 2020, apporte un appui-conseil en termes d'organisation interne, de gouvernance, de structuration du modèle économique des structures bénéficiaires de l'accompagnement, parmi lesquelles des structures dont l'activité relève de l'économie circulaire (des ressourceries par exemple).

Enveloppes financières :

- État : 3 626 000 €
- Région : 1 750 000 €

Sous-thématique 3 : soutien au Générateur BFC

Démarche commune d'accompagnement des territoires, le générateur constitue une méthode innovante pour faire émerger des besoins locaux, et conjointement avec les territoires, des projets économiques. Ainsi le GBFC révèle et développe les potentiels économiques des territoires.

Chaque territoire bénéficie de la même méthode d'accompagnement en trois phases: une première phase d'animation – mobilisation – identification ; une deuxième phase d'expertise des projets détectés ; une troisième phase de construction de l'offre et de modélisation économique de l'activité.

Région : 570 000 € soit 3 990 000 € sur 7 ans

Thème 7 – SPORT

L'Agence Nationale du Sport (ANS), créée en 2019, a deux objectifs principaux :

- Le développement des pratiques (service du développement fédéral et territorial / service des équipements sportifs) : l'Agence garantit une pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici 2024. Elle privilégiera les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs ;

- La haute performance : l'Agence contribue à accompagner les fédérations vers plus d'excellence dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en plaçant la cellule athlète – entraîneurs au cœur du dispositif.

La mise en place de la conférence régionale des sports doit permettre l'élaboration d'un projet sportif territorial qui a vocation à couvrir l'ensemble des politiques sportives territoriales.

Les équipements sportifs, espace et sites de pratique participent au développement et à la qualité de la pratique, tant compétitive que de loisir. Ils jouent par ailleurs un rôle essentiel dans les domaines de l'enseignement, de l'insertion, de la santé et de la prévention, du tourisme, de l'économie locale, de la vie de certains territoires et plus généralement de la cohésion sociale.

Le soutien de l'Agence sera accordé pour des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs situés en priorité dans des territoires carencés qui comprennent des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans des territoires ruraux.

Dans ce cadre, la thématique sport du contrat de plan comporte le soutien aux équipements sportifs et le plan aisance aquatique.

Une enveloppe de 5 M€ est contractualisée en complément des crédits du conseil régional, dont 700 000 € sont fléchés pour soutenir le centre national de ski nordique.

Les crédits de l'Agence pourront être mobilisés conformément à la loi n°2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'ANS et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à ses décrets d'application.

Enveloppes financières :

- État : 5 000 000 €
- Région : 5 000 000 €

Thème 8 – MOBILITÉ MULTIMODALE

L'accélération et l'actualisation des projets routiers et ferroviaires inscrits dans le volet mobilité multimodale du CPER 2015 – 2020, qui n'ont pas été encore menés à leur terme, figurent à l'accord régional de relance et en annexe du présent document, avec un horizon d'engagement limité à fin 2022.

Le volet mobilité multimodale du CPER 2015 – 2020 est ainsi prolongé jusque fin 2022.

Par ailleurs, les volets mobilité multimodale des CPER Bourgogne et Franche – Comté sont désormais réunis pour n'en faire plus qu'un seul pour la région Bourgogne – Franche – Comté. Les modifications en sont détaillées en annexes 1.

Des enveloppes complémentaires ont été intégrées sur les années 2021 et 2022 dans le cadre du plan de relance de l'économie et reprises dans le protocole d'accord de relance signé entre l'État et la région Bourgogne-Franche-Comté. En particulier, elles permettront d'accélérer certaines opérations routières, la mise en accessibilité des gares, la rénovation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire, ainsi que la réalisation de travaux soutenant le fret ferroviaire.

Sur certaines opérations déjà identifiées dans le CPER actuel, des études seront également poursuivies ou engagées sur la période 2021 – 2022 pour préparer des travaux pouvant être lancés à partir de 2023. A titre indicatif et par exemple, cela concerne le contournement sud d'Auxerre pour le routier et une seconde phase de modernisation de la ligne des Horlogers pour le ferroviaire. Des études concernant de nouvelles opérations pourront par ailleurs être lancées pour préparer cette nouvelle période de programmation.

Ainsi, à partir de 2023, une nouvelle programmation des infrastructures de transports avec de nouvelles priorités prendra le relais de la programmation 2015 - 2022, sur un champ plus large de thématiques.

Dans un contexte de transition écologique, les priorités s'inscriront dans la Loi d'Orientation des Mobilités (objectifs et trajectoire financière de la LOM), tiendront compte des démarches spécifiques entre l'État et le Conseil Régional (par exemple le protocole sur les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire) et intégreront le cadre du SRADDET et la mise en place des contrats opérationnels de mobilité sous le pilotage de la Région.

Conformément à la LOM, Les priorités porteront notamment sur la modernisation des infrastructures de transport, le désenclavement routier des villes moyennes et territoires ruraux, la désaturation des grands nœuds ferroviaires, le développement de l'usage des mobilités propres et partagées au quotidien ainsi que le renforcement du transport modal dans le transport de marchandises.

Enveloppe financière :

- Région : 2 M€ (études opérations nouvelles)

Thème 9 – ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Déclarée grande cause du quinquennat 2017 – 2022 par le Président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans une stratégie nationale forte et ambitieuse. Celle-ci s'appuie sur un cadre législatif récemment consolidé comme en témoignent la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'index égalité professionnelle désormais obligatoire pour toutes les entreprises d'au moins 50 salarié.e.s ou l'article 80 de la loi du 6 août 2019 qui contraint plus fortement les acteurs publics à agir en faveur de l'égalité professionnelle et à lutter contre les discriminations.

Parallèlement, le conseil régional a pour ambition, au travers des politiques publiques qu'il pilote, de « promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Conformément à la loi du 4 août 2014 « Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », dans une approche dite « intégrée » de l'égalité, l'État et la Région partagent ainsi trois grands objectifs qui visent à :

1. Promouvoir une culture de l'égalité ;
2. Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle et économique ;
3. Garantir l'accès des femmes à leurs droits et lutter contre les violences faites aux femmes.

Ces priorités s'incarnent dans les trois sous-thématiques retenues au titre du CPER 2021 – 2027, détaillées ci-dessous.

Plus globalement, les questions d'égalité entre femmes et hommes doivent traverser l'ensemble des politiques publiques. De ce fait, la lutte contre les inégalités de sexe et de genre a vocation à être intégrée de façon transversale à l'ensemble des politiques publiques co-conduites au titre du CPER.

Sous-thématique 1 : Observer son territoire et évaluer les politiques publiques à l'aune de l'égalité entre les femmes et les hommes

Promouvoir une culture de l'égalité nécessite de produire des données et analyses sexuées afin de mesurer et révéler l'ampleur des inégalités encore à l'oeuvre et de fixer des objectifs, ainsi que de faciliter le travail en réseau des personnes et des structures œuvrant en faveur de l'égalité femmes / hommes sur le territoire régional.

1. Centre de ressources

Création du premier centre de ressources bourguignon-franc-comtois pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Inspiré du modèle francilien « Centre Hubertine Auclert », cet espace à la fois physique et numérique aura pour vocation de fédérer et irriguer l'ensemble du territoire régional sur les différents axes qu'il développera.

2. Pilotage et évaluation
Mise en place et suivi d'indicateurs genrés sur les politiques publiques régionales stratégiques (économie, numérique, orientation / formation, mobilités…) grâce à la mobilisation des observatoires thématiques et de la Stratégie régionale de la connaissance (SRC). Construction d'indicateurs spécifiques pour le CPER.

Enveloppes financières :

- État : 224 000 €
- Région : 224 000 €

Sous-thématique 2 : Agir en faveur de l'insertion économique des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

De nombreuses études récentes alertent sur le fait que les femmes qui ont été en première ligne lors de la gestion de la crise sanitaire de 2020 risquent également d'être les premières victimes de la crise économique induite, aggravant notamment sur le champ de l'emploi les inégalités pré-existantes. Une partie des actions sont menées en partenariat DRDFE / DIRECCTE pour les services de l'État.
Le CPER peut contribuer à répondre à ces difficultés avec pour objectifs de lever les freins relatifs à la place des femmes dans la sphère économique et l'emploi, de favoriser l'emploi et l'insertion économique des femmes, l'accès au marché du travail des femmes éloignées de l'emploi, de contribuer au renforcement du volet mixité des métiers, de promouvoir, dynamiser et soutenir la création d'activités par les femmes.

1. Entrepreneuriat des femmes
En appui à la dynamique de l'accord-cadre régional 2021 en faveur de l'entrepreneuriat des femmes qui sera signé en 2021, mobiliser les ressources pour conduire des actions parallèles et complémentaires au PAREF.

2. Accès des femmes à l'emploi
Optimiser les mesures facilitant l'accès des femmes à l'emploi, en particulier dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Enveloppes financières :

- État : 245 000 €
- Région : 245 000 €

Sous-thématique 3 : Faciliter l'accès aux droits et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

La disparation de toutes les formes de violences sexistes et sexuelles constitue le premier pilier de toute politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Aussi l'État et la Région s'engagent-ils à aider les associations luttant contre ces violences qui s'exercent dans la vie privée, publique comme professionnelle de nombreuses victimes, principalement des filles et des femmes.

Mobilisation du réseau associatif
Renforcer les dispositifs dans une perspective de prévention des actes de violences qui représentent un frein à l'autonomie des femmes et à leur inclusion dans la vie économique et sociale, notamment au travers des actions des CIDFF.

- Enveloppes financières :
    - État : 161 000 €
    - Région : 161 000 €

Partie 2b – CONTRACTUALISATION - COHÉSION DES TERRITOIRES

Objectifs du volet « cohésion des territoires » et orientations stratégiques

Le volet ‘’cohésion des territoires’’ du CPER a pour ambition d’accompagner les projets de territoire tout en déclinant la mise en œuvre des orientations nationales et régionales. Il doit présenter un réel potentiel de levier d’action dans un territoire de Bourgogne-Franche-Comté marqué par une faible polarisation, le poids des petites et moyennes centralités, et l’importance du milieu rural pour le développement équilibré et l’attractivité du territoire.

Ce volet ‘’cohésion des territoires’’ doit ainsi accompagner, à l’échelle infra-départementale des territoires, les dynamiques de développement local durable, les dossiers structurants, la gestion économe des ressources et les transitions écologiques et énergétiques, en s’adossant à un projet stratégique territorial cohérent avec les priorités conjointes de l'État et de la Région cadrées plus particulièrement par le SRADDET. A cet effet, le volet ‘’cohésion des territoires’’ contribue aux trois orientations stratégiques suivantes :

- la transition énergétique et écologique, en particulier la volonté de tendre vers une région à énergie positive et une région zéro déchet à horizon 2050 ;
- le renforcement des centralités des territoires et l’économie de la ressource foncière que ce renforcement doit favoriser ;
- le développement de l’accueil et de l’attractivité régionale, qui ne pourra advenir réellement qu’avec le renforcement de la coopération entre territoires.

Dans ce cadre, l’État et la Région affichent la **volonté de soutenir à travers le volet ‘’cohésion des territoires’’ les démarches de projets intégrées concourant** à :

- la structuration robuste du territoire avec des outils d’appui au développement et à la cohésion territoriale adaptés ;
- préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources ;
- redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens : via l’accompagnement des mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique, la réduction de l'empreinte énergétique des mobilités, l’accélération du déploiement des énergies renouvelables en valorisant les ressources locales, l’accompagnement à la transition numérique ou bien le renouvellement du modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable ;
- conforter le capital de santé environnementale ;
- garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires pour contribuer à un accès équitable de la population aux services et équipements de base, garantir la mobilité durable partout et pour tous, ou redynamiser les centralités par une action globale ;
- faire fonctionner les différences par la coopération et les complémentarités par le renforcement du caractère multipolaire de la région en s'appuyant notamment sur un réseau de villes petites et moyennes, de la capacité des territoires à définir leurs stratégies de développement, en amplifiant le rayonnement des fonctions contribuant au fait

métropolitain, en valorisant les potentiels des ruralités, en facilitant les échanges d'expériences, la coopération et la mutualisation entre les territoires infra-régionaux ;

- la structuration d'un développement de proximité, basé sur la valorisation des potentiels locaux et la transformation des modèles vers plus de résilience et de durabilité ;
- dynamiser les réseaux, les réciprocités en encourageant les coopérations aux interfaces du territoire régional et en s'engageant dans des coopérations interrégionales.

Un des enjeux du volet ‘’cohésion des territoires’’ est alors d'offrir à chaque territoire les conditions pour élaborer un projet de territoire qui identifie, priorise et relève ses défis, adaptés au regard de son contexte et particularités, et s'inscrivant résolument dans la relance, le changement climatique et la résilience. C'est ainsi une logique ascendante, basée sur l'expression des territoires, que l'État et la Région souhaitent encourager.

Le volet ‘’cohésion des territoires’’ doit également s'affranchir du modèle précédent de mosaïque de contrats et d'outils alimenté pour partie par des réflexions sectorielles successives, au profit d'une vision plus structurée et partenariale d'aménagement du territoire correspondant aux enjeux et besoins spécifiques de la Bourgogne-Franche-Comté. La superposition de ces contrats et de ces outils, avec des conditions et des pas de temps souvent différents, a généré des difficultés de visibilité pour les territoires et les porteurs de projet et un besoin accru d'ingénierie administrative consacrée à la gouvernance de ces démarches au détriment de leur concrétisation.

L'efficacité d'un volet ‘’cohésion des territoires’’ du CPER nécessite des outils basés sur une articulation plus étroite entre l'État et la Région, pour anticiper les appels à projets nationaux et mieux les coordonner avec les dispositifs régionaux avant leur diffusion, dans l'objectif de faciliter le positionnement des territoires et leur permettre d'y souscrire plus efficacement.

La coopération transfrontalière franco-suisse est également un axe de travail important, co-piloté par l'État et la Région, au sein de ce volet de cohésion des territoires.

Les principes d'intervention communs déployés par l'État et la Région pour accompagner les territoires

Les contrats de territoire pluriannuels et multi-partenariaux répondent à cet objectif de soutien aux projets de territoire. A cet effet le Gouvernement propose aux territoires des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), ouverts également aux collectivités régionales et départementales.

Les CRTE répondent au double enjeu de la relance et de l'accompagnement des projets de territoire sur la période 2021-2026.

L'État et la Région s'accordent sur les modalités et principes suivants pour la mise en place d'une telle contractualisation avec les territoires :

Prendre appui sur un projet de territoire

La mise en œuvre de politiques publiques sur les territoires doit donc être au croisement du projet de territoire (logique ascendante) et des orientations régionales et nationales selon les thématiques. Elle doit s'accompagner d'une visibilité sur le délai de mise en œuvre et les moyens dévolus, raison d'être d'une contractualisation.

La contractualisation va s'appuyer sur un **projet de territoire** qui doit être défini courant 2021. Une lecture des enjeux locaux au regard des orientations régionales exposées ci-avant devra être conduite par le territoire afin d'exposer sa contribution à ces défis.

C'est ce projet de territoire et l'organisation de projet liée qui va déterminer les conditions d'une contractualisation dans le cadre du CPER.

Échelle de contractualisation

Les territoires de projets existants, notamment les PETR, ceux porteurs de démarches de SCOT et les CTE en cours, pourront constituer une échelle de travail privilégiée, tout comme les EPCI.

Dès lors que le périmètre de contractualisation serait un EPCI, il convient de s'assurer d'une solidarité avec les territoires adjacents dans un souci de cohérence avec les démarches de projets en cours.

Dans tous les cas, les territoires retenus devront être :

- légitimes à agir : de par leurs missions et compétences dans le champ du développement territorial local et de la cohésion territoriale, l'élaboration de documents de planification,
- organisés pour agir : avoir organisé une gouvernance locale ouverte sur la société civile et la participation citoyenne, être attentif à son environnement territorial (et à l'imbrication de son projet dans une échelle territoriale plus vaste), dégager des moyens d'animation propres et pérennes pour conduire son projet,
- porteurs d'une démarche de projet : poser les bases d'une relecture de ces enjeux au regard des grandes orientations régionales, déterminer les objectifs stratégiques et opérationnels, et les traduire dans un plan de mise en œuvre opérationnel s'appuyant sur des logiques intégratrices et transversales.

Soutien aux territoires les plus fragiles

La plupart des territoires les plus fragiles souffre également de carences dans l'ingénierie nécessaire pour élaborer et mettre un projet de territoire, concevoir des projets structurants et / ou innovants et organiser des partenariats, notamment financiers. De ce fait, ils accèdent plus difficilement que les autres territoires aux différents dispositifs de soutien.

Le volet de cohésion des territoires doit être un outil pour rééquilibrer ces disparités. À cet effet les modalités techniques qui seront retenues comporteront des mesures en faveur des territoires les plus fragiles comme des majorations de taux de subvention, notamment pour le soutien à l'ingénierie, ou encore l'identification de sous-enveloppes dédiées proportionnellement plus importantes que le poids de population de ces territoires.

Soutien à l'ingénierie de projet

L'ingénierie de projet dans les territoires reste le socle d'une politique de développement territorial ambitieuse. L'État et la Région se mobiliseront pour assurer le financement de cette ingénierie.

Compte tenu des prochaines élections, les CRTE seront élaborés en trois temps :

- tout d'abord, la définition des périmètres d'élaboration de ces CRTE pourra faire l'objet d'un accord formalisé entre l'État et la Région, sur des échelles de contractualisation en phase

avec les principes énoncés ci-avant (territoires de projet, légitimes et organisés pour agir) et la recherche d'une couverture la plus complète possible du territoire de la région tenant compte de la volonté des territoires. S'agissant des périmètres de contractualisation, la Région se réserve la possibilité de signer ces CRTE tout en maintenant une politique territoriale prenant en compte des échelles de territoires plus larges ;

- au plus tard à la fin du 1er trimestre, la conclusion par l'État, la Région et chaque territoire d'un accord ciblé sur les objectifs de la relance dans lequel seraient inscrits des projets matures, dont les plans de financement doivent être consolidés, et des mesures prioritaires, notamment d'accompagnement des dynamiques partenariales ;
- un travail partenarial dont l'objectif est de définir un contenu plus complet du CRTE, en prenant en compte en temps utile les orientations du futur exécutif régional, et qui pourrait aboutir au cours du second semestre 2021.

Les Conseils départementaux, qui sont soumis au même calendrier électoral, ont également vocation à s'insérer dans ce dispositif.

Maquette budgétaire

La maquette budgétaire présente des montants qui seront, pour l'essentiel, mobilisés via les contrats de relance et de transition écologique. Elle intègre les crédits qui seront dédiés au volet métropolitain (cf partie 2c)

État		Région	
total, réparti en	105 169 081 €	Politiques territoriales tous dispositifs	120 000 000 €
DSIL	55 224 000 €		
FNADT	41 125 081 €		
Banque des territoires (pour les chefs de projet Petites villes de demain)	8 8000 000 €		

Partie 2c – CONTRACTUALISATION - VOLET MÉTROPOLITAIN

Créée en 2017, Dijon Métropole s'est développée au croisement de grands axes de communication européens Nord-Sud et Est-Ouest. En cela, l'aire d'influence potentielle s'étend sur un vaste espace recouvrant les trois plus grandes régions françaises : le bassin parisien, la région Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon) et les métropoles du Grand Est (Nancy, Strasbourg). Le territoire dispose de ce fait d'atouts en termes d'accessibilité par le réseau autoroutier et ferré.

S'agissant du réseau ferré, le TGV met Dijon à 1 h 36 de Paris-Gare-de-Lyon. Avec ses 20 000 voyageurs/jour, la gare Dijon-ville voit se croiser notamment les lignes Paris-Lyon, Lyon-Nancy, Mulhouse-Paris et Lausanne-Paris.

Le TGV Rhin-Rhône relie également la ville aux grandes capitales européennes. Tête de réseau du TGV Méditerranée pour le Nord-Est de la France, Dijon se trouve à 3h30 de Marseille.
Enfin, la réalisation de la phase de la LGV (Ligne à Grande Vitesse) Rhin-Rhône Branche Est, optimise par ailleurs les relations vers l'Alsace, l'Allemagne (Frankfort) et la Suisse (Bâle, Zurich...). Le TGV Rhin-Rhône positionne Strasbourg à 2h et Zürich à 2h30 seulement de Dijon.

S'agissant des déplacements au niveau régional, une amélioration des liaisons ferroviaires entre les différentes villes bourguignonnes a été réalisée par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du contrat de plan État–Région.

Par ailleurs, la métropole dispose d'un nœud autoroutier complet à 5 branches ouvert sur l'Europe.

Dijon, la ville centre, est une métropole régionale dotée d'équipements structurants en matière de santé, sports, culture, enseignement, et de déplacements. D'un point de vue touristique, Dijon métropole est une destination d'envergure, labellisée "Ville et pays d'art et d'histoire".

En s'appuyant sur ces atouts et son statut de capitale régionale, Dijon Métropole ambitionne de bâtir un nouveau projet métropolitain visant à conforter sa reconnaissance en tant que territoire d'excellence de la transition écologique et énergétique. Les échanges autour de ce projet alimenteront la démarche d'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) que souhaitent accompagner l'État et la Région.

Aussi, les trois principes suivants guideront ils l'élaboration du CRTE :

- assurer le rayonnement de la métropole en tant que capitale régionale ;
- conforter la reconnaissance du territoire en tant que territoire d'excellence de la transition écologique et énergétique ;
- favoriser l'interaction et la réciprocité avec les territoires adjacents.

Les objectifs opérationnels et le plan d'action correspondant à cette ambition seront précisés dans le contrat qui sera conclu en 2021 entre l'État, la Région et Dijon métropole. Son élaboration s'effectuera en deux temps : une première contractualisation relative à des opérations prêtes à démarrer répondant aux préoccupations de la relance, et une seconde, précisant notamment les

actions destinées à renforcer la coopération inter-territoriale, y compris avec la Suisse, et à réduire les inégalités territoriales au sein du territoire métropolitain.

Enveloppe budgétaire : incluse dans l’enveloppe volet territorial

Partie 3 : Valorisation

Thème 1 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

L'État et la Région décident de valoriser les crédits relatifs à la prévention des risques naturels majeurs (programme 181) soit 3 000 000 €.

Par ailleurs, les voies navigables gérées par VNF sont pour certaines situées au cœur des zones de répartition des eaux. La sécurisation de la ressource des canaux à biefs de partage est un enjeu majeur, avec en arrière-plan, la question du partage des usages.

Sont ainsi prévus des opérations prioritaires de travaux de restauration et d'augmentation capacitaire de barrages-réservoirs et rigoles d'alimentation sur les systèmes alimentaires du canal de Bourgogne et du canal du Centre.

Des partenariats financiers seront travaillés pour les opérations portées par VNF, au vu de l'urgence du renforcement de la préservation de la ressource en eau. Les modalités de participation aux co-financements des opérations seront conduites durant les années 2021-2022.

Enveloppe financière valorisée (VNF) : 20,46 M€

Thème 2 – NUMÉRIQUE

- Plan France Très Haut Débit : 186 017 853 € État et 117 450 000 € Région valorisés

La couverture numérique des territoires est une priorité du Gouvernement. Le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux pour la couverture en internet fixe des territoires : garantir à tous un accès au bon haut débit (supérieur à 8Mbit/s) d'ici 2020 et un accès au très haut débit (supérieur à 30 Mbit/s) d'ici 2022 et à terme, la généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à horizon 2025.

Le Plan France Très Haut Débit incarne cette ambition. Il associe plusieurs dynamiques complémentaires : d'une part, celle de l'initiative privée des opérateurs de télécommunications dans les principales agglomérations et leurs périphéries (zone AMII) et d'autre part, celle de l'initiative publique portée par les Collectivités (zone d'initiative publique) sur le reste du territoire national. En complément, en 2017 le Gouvernement a offert la possibilité aux collectivités de faire appel aux opérateurs privés (appel à manifestation d'engagement local – AMEL) afin qu'ils déploient la fibre sur leurs fonds propres, sur tout ou partie des locaux initialement situés sur la zone d'initiative publique.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'engagement fort de l'État est marqué par une valorisation de 186,2 millions d'Euros en région Bourgogne-Franche-Comté sur les réseaux d'initiative publique. L'aide financière de l'État est apporté à cinq conseils départementaux : Côte-d'Or, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire et l'Yonne.

La Région soutient également fortement le déploiement de la fibre optique en apportant un financement à hauteur de 117 450 000 € sur sept départements (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Nièvre, Saône et Loire, Yonne) pour le raccordement de 400 000 foyers et entreprises.

- Réouverture du guichet Plan France Très Haut Débit : 5 000 000 € État et 8 000 000 € Région

Un abondement supplémentaire est prévu dans le cadre de la réouverture du guichet FSN, pour les départements qui n'ont pas reçu de subvention du FSN dans le cadre de leur première phase de déploiement du FttH ou qui finalisent le déploiement pour atteindre une couverture intégrale de leur territoire.

La Région poursuivra son soutien au déploiement de la fibre optique à hauteur de 8 M€.

Thème 3 – EMPLOI / FORMATION

Est valorisée au titre de la thématique emploi le montant consacré au PRIC 2021-2022 soit 132 348 600 € pour l'État en complément du socle financé par la Région à hauteur de 166 734 000 €.

Ce plan vise les objectifs suivants :

- transformer l'appareil de formation professionnelle ;
- accompagner et former vers l'emploi des jeunes et des personnes à la recherche d'un emploi peu ou pas qualifiés, notamment les personnes en quartier politique ville, dans les territoires ruraux et les personnes en situation en handicap ;
- accélérer la transformation des commandes de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des actifs privés d'emploi du territoire, grâce à des approches innovantes, agiles et prospectives ;
- un engagement pluriannuel 2019-2022 visant 29 592 entrées supplémentaires en formation sur la période, auxquelles s'ajoutent dans le cadre du plan de relance 2021, 4166 places supplémentaires vers les secteurs, les filières stratégiques et d'avenir.

Thème 4 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au titre du PIA 4 régionalisé, 8 299 220 € seront affectés par l'État à la région Bourgogne-Franche-Comté pour les années 2023-2025 qui y contribuera à parité.
Le volet régionalisé, dont les instructions précises sont encore attendues, se déclinera en trois actions

- projets d'innovation: il s'agit de soutenir les projets individuels des PME, ambitieux et innovants, dont l'assiette minimale est de 200 K€, les aides sont comprises entre 100 K€ et 500 K€ ;
- accompagnement et transformation des filières : il s'agit de soutenir la création d'infrastructures partagées entre industriels, structurantes pour les filières. Les projets doivent démontrer à terme une autonomie financière. L'assiette minimale est de 1 M€, l'aide maximale de 2 M€ ;

- adaptation et qualification de la main d'œuvre: il s'agit de soutenir la création de formations professionnelles et d'offre d'accompagnement permettant les transformations des entreprises. Les projets peuvent être portés par des consortiums.

Ce dispositif porté à parité fait de l'innovation un des axes forts en faveur du développement économique régional, passant notamment par l'accélération de la dynamique d'innovation des PME et ETI.

Il prend la suite du PIA3 régionalisé arrivé à terme en 2020 et complète la palette d'outils de financement en faveur des entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux.

Sont valorisés au titre du PIA 4 régionalisé :

- État : 8 299 220 €
- Région : 8 299 220 €

Thème 5 – SANTÉ

Dans le cadre du Projet régional de santé 2018-2027, différentes opérations sont déclinées en région avec pour ambition de mettre en place un système de santé adapté aux problématiques de la région en améliorant la qualité de l'offre de soins et en luttant efficacement contre les inégalités territoriales de santé tout en s'inscrivant dans le contexte sanitaire actuel et dans celui de la transformation du système de santé (Ségur de la santé, plan de relance).

L'agence régionale de santé (ARS) et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté souhaitent poursuivre leur partenariat en renforçant des actions engagées et en collaborant pour la mise en place d'actions nouvelles en réponse aux besoins des citoyens pour les thématiques suivantes :

- La e-santé : avec la poursuite du déploiement de la télémédecine (télé-consultations et télé-expertises) auprès des professionnels et des établissements de santé dans les conditions de prise en charge par l'Assurance Maladie ; l'accompagnement du GIP GRADES BFC dans le déploiement d'outils permettant de renforcer le lien avec les patients et faciliter le quotidien des équipes soignantes ;
- L'exercice coordonné : par un soutien renforcé aux structures de soins de proximité et par l'accompagnement de la structuration des communautés professionnelles territoriales de santé qui s'engagent dans des missions de régulation et de coordination en matière de soins non programmés. Les autres types d'exercice coordonné (maisons de santé pluri-professionnelles ; équipes de soins primaires) sont également accompagnés dans leur structuration tant logistique qu'organisationnelle ;
- L'immobilier et les équipements médicaux structurants : la modernisation des établissements de santé en déclinaison des dispositifs découlant du Ségur de la Santé, à la fois sur l'immobilier (incluant la rénovation thermique), sur l'investissement courant et sur

les équipements médicaux structurants, est un gage d'efficacité et de qualité des soins. Des opérations de ce type seront engagées pour répondre à cette thématique.

Pour l'ARS, sont valorisés au titre de la thématique « Santé », les fonds suivants :

- fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés : 7 842 012 € ;
- fonds d'intervention régional : 9 450 000 €.

Il convient de préciser que la disponibilité annuelle de ces crédits, relevant de l'Assurance Maladie, reste conditionnée à leur vote par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale.

Pour la Région, sont valorisés :

- Exercice coordonné : 7 000 000 €

Thème 6 - POLITIQUE DE LA VILLE ET RÉNOVATION URBAINE

Les **23 contrats de ville** 2015-2020, révisés en 2019 et prorogés jusqu'en 2022, comptent 58 quartiers prioritaires et près de 150 000 habitants. Définis selon des critères objectifs, reposant sur des seuils d'écarts de revenus avec les unités urbaines auxquelles ils appartiennent, ce sont des contrats **intégrateurs**, incluant la **Rénovation urbaine** (annexée aux contrats de ville). Les enjeux principaux (cohésion sociale, cadre de vie, développement économique et emploi), rénovés en 2019 (élargissements éventuels aux thématiques de santé, d'éducation et de justice), visent à réduire ces inégalités, en promouvant les valeurs de la République et la citoyenneté. En Bourgogne-Franche-Comté, **l'État et la Région ont co-signé les contrats de ville**, et travaillé dans le sens d'une convergence de leurs dispositifs réciproques, y compris dans leurs interventions au titre de leur droit commun.

Dès lors, conformément aux propositions initiales d'octobre 2019, puis à la réponse au pré-mandat de négociation de juin 2020, les crédits dévolus aux contrats de ville et à la rénovation urbaine., déjà mis en œuvre en dehors du cadre du CPER, relèvent en Bourgogne-Franche-Comté de la valorisation dans le contrat de plan État-Région.

Valorisation de crédits de la politique de la ville : 925 000 € État – 90 000 € Région

Il s'agit de l'enveloppe attribuée au Centre de ressources pour l'animation de la politique de la ville, sous la forme d'une convention pluriannuelle d'objectifs (**CPO**). Cette convention est triannuelle. Elle ne représente pas l'ensemble des crédits relevant de la politique de la ville, tant sectoriels que de droit commun, lesquels sont suivis et mis en œuvre dans le cadre des 23 contrats de ville de BFC.

Valorisation des crédits de l'ANRU : 94 300 000 € État – 30 000 000 € Région

Ces crédits sont suivis en partenariat État/Région, dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions de rénovation urbaine (RU), adossées et annexées aux contrats de ville qui en comportent. En Bourgogne-Franche-Comté, la rénovation urbaine concerne 19 des 58 quartiers prioritaires de la politique de la ville (6 quartiers reconnus d'intérêt national, 13 d'intérêt régional). Il s'agit donc également de crédits valorisés dans le cadre du CPER 2021-2027.

La Région soutient l'association trajectoires ressources pour 90 000 € ainsi que les 13 quartiers d'intérêt régional pour un montant de 30 M€.

Thème 7 – MOBILITÉ MULTIMODALE

Sous-thématique 1 : Soutien au fret ferroviaire

Au cœur des flux multimodaux internationaux, la région Bourgogne Franche-Comté occupe une position de carrefour stratégique. Il est essentiel de conforter cette position et ne pas seulement faire de la région un axe de transit mais aussi un axe créateur de richesses et d'emplois pour le territoire.
Dans cette perspective, il est essentiel d'agir à plusieurs horizons.

Plusieurs opérations pourront être financées pour pérenniser ou développer la desserte sur certains axes fret capillaire, ainsi que pour permettre l'arrêt d'autoroutes ferroviaires sur le territoire régional (en particulier à Mâcon).

Des travaux seront financés sur des voies de service utilisées par les entreprises ferroviaires (à Gevrey-Chambertin).

Cette enveloppe pourra aussi financer des études et travaux sur la VFCEA, axe à potentiel important sur du fret longue distance.

Enfin, des études diverses (mise au gabarit, amélioration de l'exploitation de certaines lignes pour le fret…) pourront être diligentées.

- Enveloppes financières : 13 044 444 € État

Sous-thématique 2 : Accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite

L'enveloppe vise à abonder les lignes prévues pour tenir les objectifs des schémas directeurs d'accessibilité programmés (SDAP) sur la période 2021-2022.

- Enveloppes financières : 6 540 000 € État

Sous-thématique 3 : Prévention du bruit ferroviaire

La résorption des nuisances sonores causées par les circulations ferroviaires est un objectif à amplifier en BFC compte-tenu des grandes infrastructures qui la traversent.

Les diagnostics sont établis par SNCF Réseau et les priorités portent sur l'axe PLM sud et le Clunisois.

Les opérations de travaux peuvent être lancées rapidement sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau en agissant sur le bâti privé et sur la construction de murs anti-bruit.

Le programme bruit-ferroviaire de l'ADEME s'achève en 2020 et l'enveloppe fléchée sur cette thématique permet de prendre le relais pour lancer les opérations prévues.

- Enveloppes financières : 2 647 121 € État

Sous-thématique 4 : Sécurisation des passages à niveau

La mise en sécurité des traversées de voies ferrées est un objectif fort décliné dans le plan gouvernemental de 2020.

En région BFC, l'organisation mise en place par l'État à laquelle SNCF Réseau, les gestionnaires de voirie et les opérateurs de transports publics sont associés a permis d'identifier les passages à enjeux.

Ainsi, de manière concertée, l'objectif est de mettre rapidement en œuvre des aménagements simples ou plus complexes sur les domaines routier ou ferroviaire.

- Enveloppes financières : 778 462 € État

Partie 4 : Volet modernisation et simplification de l'action publique : une collaboration renforcée pouvant aller jusqu'à un exercice coordonné des compétences

1 - Rappel de l'historique de travail État / Région en Bourgogne Franche-Comté

La Bourgogne-Franche-Comté s'est très tôt engagée dans la recherche d'alternatives à la seule concentration ou décentralisation des compétences de l'État. En particulier, les services déconcentrés de l'État et la Région ont cherché depuis plusieurs années (dès 2018) à bâtir des priorités communes déclinées de manière efficace par des équipes partagées. Ces nouvelles modalités de travail ont fait l'objet de deux courriers co-signés Préfet de région / Présidente du Conseil Régional à destination de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en mars 2019.

L'établissement de l'accord de relance État / Région 2021-2022 en Bourgogne Franche-Comté a été l'occasion d'une première formalisation globale d'un mode de travail coordonné. En effet, cet accord de relance est sous tendu par une volonté affirmée de l'État et de la Région d'agir en étroite coordination, considérant que l'articulation et la complémentarité des actions est un gage d'efficacité au bénéfice du territoire.
Il comporte donc une partie fonctionnelle décrivant les principes de mise en œuvre communs État Région des différents dispositifs et financement, articulés en 3 niveaux :

- l'information des porteurs de projets sur les mesures existantes dans les différents plans et leurs modalités de mise en œuvre, via un site internet commun État / Région ;
- l'orientation des porteurs de projets vers les sources de financement les plus pertinentes issues de France Relance, de REACT-EU ou du Plan d'Accélération de l'Investissement de la Région. Cette orientation mobilise des binômes d'interlocuteurs État / Région par thématique d'intervention ;
- la répartition des crédits de soutien aux projets, via des comités d'engagement co-présidés par les représentants de l'État et les élus régionaux concernés (Vice-président thématique).

2 – Objectifs de l'exercice concerté des compétences en BFC

L'imbrication croissante et la complémentarité des dispositifs d'intervention, l'enjeu de simplification pour les acteurs du territoire, partenaires et porteurs de projets, les contraintes partagées de moyens financiers et humains y compris en termes de compétences, l'articulation indispensable des sources de financement en particulier avec les fonds européens, sont autant de facteurs qui rendent nécessaire la poursuite et l'amplification d'une coordination État / Région.

C'est pourquoi le CPER 2021-2027 en Bourgogne Franche-Comté comportera un volet sur l'exercice concerté des compétences entre l'État et la Région, décrivant des modalités de fonctionnement existantes et/ou à renforcer, au service de 5 objectifs :

- renforcer les capacités communes d'observation du territoire ;

- simplifier et fluidifier les modalités d'instruction des dossiers ;
- renforcer les capacités d'animation auprès des acteurs ;
- promouvoir un pilotage partagé État – Région des politiques publiques ;
- développer l'information et la communication sur les actions État – Région.

Ces modalités de collaboration renforcée de l'État et la Région pourront prendre plusieurs formes (mutualisation, règles communes, guichet et instruction uniques, système de subvention alternative…), dont quelques pistes sont listées ci-après.

3 – Pistes de travail en matière d'exercice concerté des compétences

3.1 - Renforcement des échanges d'informations et de coordination entre l'État et la Région

Les échanges d'information, et la coordination qui en découle, sont souvent le fruit de relations interpersonnelles. Il sera proposé de les renforcer en facilitant des modes de fonctionnement adaptés.
Au-delà de la valeur exemplaire des binômes Préfet – Président du Conseil régional, SGAR – DGS, Adjoint au SGAR et / ou Directeur régional – DGA, il peut être mis en œuvre tout ou partie des démarches suivantes en les adaptant à chaque configuration :

- processus formel comportant des consultations croisées ;
- préparation en commun État - Région des réunions et des instances avec les autres partenaires (comme cela a été fait pour les réunions départementales sur l'emploi, l'économie et la formation, le l'enseignement supérieur et la recherche, l'animation du CREFOP…) ;
- réunions périodiques État – Région d'évocation, à d'autres niveaux que celui des binômes précités (chefs de service en direction régionale et au conseil régional, chargés de mission du SGAR, ouverture vers les Préfectures de département et les DDI) ;
- cycles de rencontres thématiques sur des sujets communs, par exemple sur les études ;
- invitation croisée d'un représentant de l'un aux réunions des instances de l'autre (comité de direction, réunion de service, réseaux métiers…).

3.2 – Mutualisation

Certains sujets nécessitent des niveaux d'expertise équivalents dans les services de l'État et dans ceux du Conseil régional, mais les plans de charge ne permettent pas d'atteindre la masse critique pour entretenir de façon efficiente cette expertise chez les deux partenaires. Il est alors intéressant que l'un des deux partenaires assure cette expertise au bénéfice des deux.
La mutualisation peut également être étendue à d'autres domaines, afin de bénéficier conjointement d'effet d'échelle (par exemple la veille territoriale et économique, les études, des formations communes, réseaux métiers communs).

Elle peut enfin toucher aux moyens de fonctionnement (centre de ressources, covoiturage…)

3.3 – Organisation du portage des politiques publiques

Deux modalités d'organisation peuvent être explorées :

- la mise en place d'équipes projet communes ; les pratiques existantes doivent être pérennisées ;
- l'exercice d'un rôle de chef de file : L'État et la Région étant souvent étroitement associés pour la définition de politiques publiques, l'animation d'instances, des relations de "bons offices", un rôle de chef de file peut être envisagé pour les sujets où la convergence des deux partenaires est affirmée et pérenne, avec des gains en termes de charge et de lisibilité.

3.4 - Collaboration dans le domaine des subventions

De nombreuses typologies de projets sont souvent co-financés par l'État et la Région, notamment du fait de la convergence des politiques d'intervention. Ces situations sont particulièrement chronophages et nuisent à la lisibilité des politiques croisées (double dossier de subvention pour les porteurs, non concordance des calendriers, diminution de l'effet levier…)

L'ambition doit être d'aller vers des modalités de gestion concertées État – Région dans l'optique d'une lisibilité maximale pour le porteur de projet : 1 projet = 1 dossier = 1 instruction = 1 subvention

Plusieurs pistes de collaboration peuvent être envisagées sur tel ou tel régime de subvention pour tendre vers ce modèle ; elles sont présentées dans l'ordre croissant du niveau de collaboration :

- le guichet unique : les porteurs de projet ne constituent qu'un seul dossier et ne le déposent qu'en un seul endroit. La dématérialisation est ce sens un élément facilitateur. L'instruction est séparée mais le suivi conjoint des dossiers reçus facilite les échanges d'information ;
- les règles communes dans l'attribution de subvention : l'État et la Région adoptent le même régime d'aides (condition d'éligibilité du porteur et / ou du projet, contenu de l'assiette éligible, fourchette de dépenses éligibles, de taux et de montant de subvention, calendrier des décisions, modalités de suivi…). Cette collaboration mérite d'être associée avec le guichet unique ;
- l'instruction unique : cette collaboration s'inscrit dans la continuité de la précédente. Chaque dossier n'est instruit qu'une seule fois au bénéfice cumulé de l'État et de la Région. L'intérêt est d'éviter de doubler le plan de charge d'instruction et de faire coïncider au mieux les calendriers des décisions ;
- les subventions alternées : dans la continuité de l'instruction unique, l'État ou la Région attribue, de façon alternée, une subvention à chaque projet, équivalente au cumul de la subvention prévue de l'un et de l'autre (exemple : taux État = 25 % + taux Région = 25 % ; la subvention attribuée est alors de 50%). L'information est donnée explicitement au porteur

de projet. Un point de situation est régulièrement fait pour équilibrer les dépenses des deux parties ;

- le fonds de concours (ou la subvention globale) : c'est l'étape ultime de la collaboration en matière de subvention. L'un des deux partenaires verse à l'autre le montant de l'enveloppe qu'il a prévue. Ici aussi l'information doit être donnée explicitement au porteur de projet et dans les documents de communication et de bilan.

4 - Thématiques concernées

De nombreuses thématiques sont d'ores et déjà ou potentiellement concernées par ces différentes pistes d'exercice concerté des compétences entre État et Région.

- Numérique : pilotage du GIP Territoires Numériques dans le cadre commun de la SCORAN, portail de la connaissance dans le cadre commun de la Stratégie Régionale de la Connaissance…
- Achats / marchés publics : observatoire régional de la commande publique…
- Enseignement supérieur, recherche, innovation : partage des calendriers des appels à projets régionaux et nationaux en matière de recherche, Copil I-site, pilotage conjoint des opérations immobilières…
- Transition énergétique : coordination en matière d'efficacité énergétique (SARE), feuille de route du développement des EnR…
- Biodiversité : contractualisation sur l'ARB, conférence des financeurs…
- Culture / patrimoine : simplification administrative (vers un guichet unique)…
- Economie : coordination en matière de sécurité économique, comités de filières…
- Agriculture / alimentation : coordination des financements (dont FEADER), AAP commun alimentation, complémentarité sur les projets alimentaires territoriaux (PAT)…
- Sport / jeunesse / vie associative : simplification administrative (vers un guichet unique), dialogue structuré avec la jeunesse (organiser à l'échelle des territoires le dialogue structuré avec les jeunes citoyens pour co-construire des politiques répondant à leurs besoins : la méthode du dialogue structuré, proposée par La loi « Egalité et citoyenneté » (art.54), est préconisée par le CESER Bourgogne-Franche-Comté en direction de la jeunesse : Le CRIJ et le CRAJEP, acteurs majeurs auprès de la jeunesse, ont pour mission de proposer un mode opératoire associant les jeunes) ;
- Aménagement du territoire : cf volet cohésion territoriale sur la recherche de cohérence (périmètre, calendrier, contenu) entre dispositifs de soutien nationaux État et régionaux.

Partie 5 - Communication de la Région et de l'État sur le CPER et l'accord de relance

L'ambition de la communication et la charte graphique

L'accord de relance État-Région 2021-2022, fait partie intégrante du CPER 2021-2027.
L'**État** et la Région sont pleinement mobilisés et coordonnent leur action en matière de transition écologique, compétitivité, cohésion sociale et territoriale afin d'assurer le déploiement de ces mesures et optimiser leur efficience sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Chaque acteur concerné doit assurer la promotion des différentes mesures de la relance pour permettre leur pleine appropriation par l'ensemble des bénéficiaires potentiels. Les bénéficiaires et les porteurs de projet seront accompagnés dans leur démarche.

Afin de rendre repérable et visible chaque action et dispositif qui découle du plan de relance, un logo France Relance a été créé. Tous les supports de communication ou d'information autour des mesures et projets financés par le plan de relance, incluant ceux des opérateurs de l'État, doivent être siglés France Relance, ceci dans le respect de la charte d'identité graphique définie et intégrer les exigences en la matière liées à l'utilisation des fonds européens.

Un site internet commun État et Région sur la relance a été créé en Bourgogne Franche-Comté : https://www.relance-bfc.fr/
Il vise à faire connaître les mesures du plan et à orienter les bénéficiaires potentiels parmi les dispositifs de relance prévus en 2021 et 2022 en Bourgogne Franche-Comté. Il recense l'ensemble des aides disponibles et à venir en provenance de l'Europe, de l'État ou de la Région. Ce site sera mis à jour à mesure de la disponibilité de nouvelles aides qui doivent être rendues opérationnelles (certaines sont attendues au 1er trimestre 2021).

Les mesures et leurs effets concrets sur le territoire feront l'objet d'une publication régulière dans la presse quotidienne régionale.

La diffusion d'information sur la relance pourra également prendre la forme d'une association des citoyens aux réunions d'information et de consultation autour du plan de relance, une fois les actions effectivement lancées.

La promotion des opérations emblématiques

Les opérations les plus structurantes, soit par le niveau élevé de financement par des crédits relance, soit par leur caractère symbolique d'un point de vue économique, culturel, social ou environnemental, feront l'objet d'une convention *ad hoc* et d'une communication spécifique.

Une liste des opérations concernées est jointe au présent document.

Dans le cadre d'une manifestation ou évènement organisés autour d'un projet, cette communication pourra se traduire par la venue d'un membre du gouvernement (signature de la convention, pose de la première pierre…).

Liste d'opérations emblématiques soutenues sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté

N°	DPT	Nom du bénéficiaire	Nom de la commune de localisation géographique du projet	intitulé du projet	Description du projet	Principale catégorie d'investissement concernée	DATE de DÉBUT des TRAVAUX	Dispositif ou origine du Financement État	Part financement État (en €)	Part financement Région (en €)
1	25	CC DOUBS BAUMOIS	BAUME LES DAMES	Construction d'un groupe scolaire et péri-scolaire BEPOS à Baume-les-Dames	construction d'un **groupe scolaire et péri-scolaire BEPOS** à Baume-les-Dames	création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	Fin 2020	DSIL exceptionnelle 2020	2 010 059,03 €	A préciser lors de l'instruction
2	70	GRAY	GRAY	Réhabilitation d'un bâtiment (ancienne superfouille) en halle couverte et école départementale de musique	**Réhabilitation** d'un bâtiment du centre-ville en **école départementale de musique et halle couverte**. Rénovation thermique en donnant la priorité aux énergies renouvelables, alimentation du bâtiment par projet de réseau de chaleur urbain, isolation thermique et acoustique	Rénovation thermique	Fin 2020	DSIL exceptionnelle 2020	1 415 731,22 €	365 000,00 €
3	39	NANCHEZ	NANCHEZ	réhabilitation énergétique et touristique du centre de vacances Le Duchet	**Réhabilitation** énergétique et touristique du **centre de vacances Le Duchet**	Rénovation thermique	Fin 2020	DSIL exceptionnelle 2020	1 191 711,94 €	
4	71	Communauté de communes SAINT-CYR MERE BOITIER	TRAMAYES	Réhabilitation du bâtiment C de l'**hôpital Corsin** à Tramayes pour créer une micro-crèche et une résidence seniors	**Isolation** par l'extérieur, changement des fenêtres, modernisation du système de chauffage + désamiantage	Rénovation thermique	01/09/21	DSIL exceptionnelle 2020	1 114 470,00 €	A préciser lors de l'instruction
5	21	THOREY-EN-PLAINE	THOREY-EN-PLAINE	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle universitaire	création d'une **maison de santé pluriprofessionnelle universitaire**	Santé	2021-06-01	DSIL exceptionnelle 2020	1 102 000,00 €	A préciser lors de l'instruction
6	25	EPCC SALINE ROYALE D'ARC ET SENANS	ARC-ET-SENANS	Cercle immense	Création d'un **parc botanique derrière la Saline royale**	Culture	03/10/20	DSIL exceptionnelle 2020	1 000 000,00 €	500 000,00 €
7	89	CC du Jovinien	CC du Jovinien	Travaux d'aménagement de la **véloroute** le long de l'Yonne entre **Courlon-sur-Yonne et Migennes** – 1ère tranche : entre Villevallier et Joigny.	Aménagement d'une **infrastructure cyclable** (+ aires de pique-nique et de détente) qui s'adressera à la fois à la population locale comme aux touristes	mobilité	01/10/20	DSIL exceptionnelle 2020	910 000 €	A préciser lors de l'instruction
8	89	Vézelay	Vézelay	Travaux de consolidation et de restauration de la nef et des bas-cote de la **basilique Sainte-Marie-Madeleine**	Suite à l'étude de diagnostic pour la restauration et la consolidation du transept, de la nef et de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine menée par le cabinet 2BDM, des travaux de restauration de la **nef** et des bas-côtés sont rendus nécessaire. Ces travaux se décomposeront en une tranche ferme et une tranche optionnelle. La demande concerne ici la tranche ferme des travaux	Patrimoine	01/09/21	DSIL exceptionnelle 2020	856 056,00 €	
9	89	Avallon	Avallon	Travaux de restauration de la Chapelle et de la sacristie sud de la **collégiale Saint-Lazare**	Travaux de **restauration** de la Chapelle et de la sacristie sud de la collégiale Saint-Lazare. Travaux d'urgence	mise aux normes de sécurisation	01/12/21	DSIL exceptionnelle 2020	796 316,00 €	750 000,00 €
10	70	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL	VESOUL	Réhabilitation complète de l'ancien **bâtiment de la délégation militaire départementale**	**Réhabilitation** complète de l'ancien bâtiment de la délégation militaire départementale	Rénovation thermique	01/03/21	DSIL exceptionnelle 2020	767 098,54 €	A préciser lors de l'instruction
11	58	NEVERS AGGLOMÉRATION	NEVERS	Rénovation du Centre expo en **centre de Congrès**	**Rénovation** du Centre exposition en centre de Congrès		Début 2021	DSIL exceptionnelle 2020	600 000,00 €	
12	58	NIÈVRE AMÉNAGEMENT	NEVERS	Aménagement pour la réhabilitation du bâtiment n°5 de la **caserne Pittié** pour un lieu de ressources en entrepreneuriat et pépinières d'entreprises	Aménagement pour la réhabilitation du bâtiment n°5 de la caserne Pittié pour un lieu de ressources en entrepreneuriat et **pépinières d'entreprises**		Début 2021	DSIL exceptionnelle 2020	500 000,00 €	
13	90	Communauté de communes Sud Territoire	FROIDEFONTAINE	Création d'une **station d'épuration** sur Froidefontaine pour le traitement des effluents de Froidefontaine, Brebotte et Grosne	Création d'une station d'épuration sur Froidefontaine pour le traitement des effluents de Froidefontaine, Brebotte et Grosne	Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics	01/09/20	DSIL exceptionnelle 2020	212 000,00 €	
14	21	Dijon Métropole	DIJON	**Centre de tri** des déchets de Dijon Métropole	Modernisation du centre de tri en vue de l'extension des consignes de tri	Transition écologique	2021	ADEME	Entre 1 et 4 M€	500 000,00 €
15	25	Pays de Montbéliard Agglomération	54 communes de Pays de Montbéliard agglomération (25)	**Collecte séparée des biodéchets** sur 50 communes de Pays de Montbéliard Agglomération	Installation de points d'apport volontaire sur 54 communes pour permettre une collecte séparée des biodéchets sur cette partie de territoire de l'agglomération, en complémentarité du compostage existant	Transition écologique	2021	ADEME	Entre 360 000€ et 790 000€	200 000,00 €
16	39	INOVYN	TAVAUX	Projet **Inovyn** de Dole-Tavaux	Remplacement de la saline à 4 évaporateurs existante par une unité de **Recompression Mécanique de Vapeur**	Transition écologique	2021	ADEME	12 113 000,00 €	
17	58		Chantenay	**RN7** mise à **2X2 voies**	Section **Sud**, entre Chatenay et St-Imbert en Allier (prolongement de la section en cours de travaux)	infrastructures mobilité	En cours de travaux (1re section) puis 2022	AFITF	31 500 000,00 €	6 750 000,00 €
18	21	Gevrey-Chambertin	Gevrey-Chambertin	Voie de service du **triage de Gevrey-Chambertin**	Projet stratégique, structurant et emblématique, notamment pour la relance du **fret longue distance** en France	infrastructures mobilité	2021	AFITF	2 630 000,00 €	4 000 000,00 €
19	25	BFC	Territoire du Haut-Doubs, entre Besançon (25) à Morteau (39)	Ligne des **Horlogers**	Projet très porteur, avec un fort investissement de l'État, en faveur du **report modal**, de la transition écologique, des petites lignes de desserte fine du territoire et de desserte transfrontalière	infrastructures mobilité	2021	AFITF	22 700 000,00 €	25 667 500,00 €
20	21	Région	Dijon	Amélioration et la rénovation du Centre Régional d'Education Physique et Sportive (**CREPS**)	Amélioration du fonctionnement du CREPS, réhabilitation de bâtiments avec mise en accessibilité aux PMR, dans la perspective à la fois du sport de haut niveau et de la préparation des JO 2024, pour lesquels le CREPS a été labellisé « Centre de Préparation » par le COJO.	Sport	2021	Agence nationale du sport	5 000 000,00 €	6 000 000,00 €
21	21	SIRUGUE	ESBARRES	Agrandissement et amélioration du bâtiment pour l'**alimentation animale**.	Agrandissement du bâtiment en hauteur avec nouvelle charpente intégrant des silos liés au process. Construction de 9 c de stockages de MP, 20 c d'expé, amélioration process et automatisme ; objectif de doublement de la capacité de stockage d'aliments pour animaux de la ferme.	Agriculture et Alimentation	2021	AAPN	1 100 000,00 €	
22	21	État	Dijon	Restauration de la **cathédrale Saint-Bénigne**	Restauration et mise en valeur de la **Rotonde** et de la **Sacristie**	Patrimoine	premier trimestre 21	DRAC	2 600 000,00 €	

N°	DPT	Nom du bénéficiaire	Nom de la commune de localisation géographique du projet	intitulé du projet	Description du projet	Principale catégorie d'investissement concernée	DATE de DÉBUT des TRAVAUX	Dispositif ou origine du Financement État	Part financement État (en €)	Part financement Région (en €)
23	58	EPCC Bibracte	Glux en Glenne	**Extension** du musée **et couverture d'un chantier** archéologique	Création d'une **salle d'expositions temporaires** dans le Musée et restructuration des locaux actuels avec création d'une salle de conférence. Extension d'un abri de chantier archéologique. Chantiers impliquant des grands prix nationaux de l'architecture (PL Faloci pour le musée et Paul Andreu -aujourd'hui décédé) pour l'abri. Le projet relatif au musée est également soutenu financièrement par le conseil régional	Patrimoine	Fin 2021	DRAC	2 520 000,00 €	600 000,00 €
24	70	Département Haute Saône	Ray sur Saône	**CHÂTEAU DE RAY SUR SAÔNE**	Restauration des **façades du château**. Opération qui s'inscrit dans les suites d'un programme important de restauration du clos et du couvert d'un montant de 5,5M€, avec une aide 40 %DRAC, en cours de finalisation.	Patrimoine	Automne 2021	DRAC	532 000 € au titre du plan de relance et 122000€ de crédits de droit commun	700 000,00 €
25	71	État	**Autun**	**CATHÉDRALE – SAINT LAZARE**	Aménagement du Trésor. En 2020, l'État achève ainsi une campagne continue de restauration de l'ensemble de l'édifice initiée il y 30 ans. Ces travaux qui ont notamment concerné les grandes toitures gothiques en tuiles vernissées, la polychromie du portail roman, ainsi que les décors Renaissance des chapelles intérieures permettent d'assurer la transmission de ce **patrimoine exceptionnel** aux générations futures. Cette **opération unique** d'une cathédrale intégralement restaurée au tournant des 20e et 21e siècles, se poursuit désormais avec ces travaux d'aménagement du trésor.	Patrimoine	Automne 2021	DRAC	1 000 000,00 €	
26	70	grande entreprise	Corbenay	**BOIS FACTORY 70**	Le projet consiste à poursuivre les investissements entrepris en 2020 sur l'usine Bois-Factory 70 basée à Demangevelle en Haute-Saône sur une **friche industrielle (ancienne filature)**. Cette usine a vocation à produire des **biocombustibles** haute performance pour un usage domestique résidentiel (alimentation de bois bûche et de briquettes pour inserts, foyers fermés et poêles à bois). Cette production de biocombustibles haute performance s'inscrit dans le double enjeu de développement des énergies **renouvelables** (bois énergie) et d'amélioration de la **qualité de l'air**	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	800 000,00 €	
27	21	PME	Chenove	**CORDEN PHARMA CHENOVE**	A ce jour, 60 à 80% des principes actifs pharmaceutiques sont produits hors de France, principalement pour des raisons économiques et environnementales. Le projet CONTI vise à **relocaliser** ces productions en utilisant un procédé de **fabrication innovant : la chimie en flux continu**. Elle permet en effet d'accroître les capacités de production en améliorant la productivité et la qualité dans des conditions de sécurité renforcées. Avec la création d'un laboratoire dédié à l'expérimentation et à la production pharmaceutique à petite échelle, CordenPharma, se donne les moyens d'accéder à des appels d'offre inaccessibles aujourd'hui.	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	800 000,00 €	
28	39	grande entreprise	Champagnole	**ERASTEEL**	1. 2020 **Environnemental** : Implémentation d'une **vanne de confinement** d'eau pour éviter la pollution d'une source passant sous le site « La Londaine » 2. 2021 **Industriel** : Fiabiliser, moderniser et augmenter les tolérances de notre **machine à forger**, afin d'élargir notre gamme de produits pour répondre à une simplification des routes industrielles Erasteel.	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	430 000,00 €	
29	90	PME	Belfort	**H2SYS**	**Industrialisation** des **prototypes** 'groupes électrogènes H2 de faible puissance'	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	800 000,00 €	200 000,00 €
30	39	PME	Passenans	**MAROTTE Pascal**	Issue du **savoir-faire traditionnel de la tournerie-tabletterie** de notre département et du massif Jurassien, portée par la quatrième génération familiale, la société Marotte s'engage dans un projet très ambitieux dans l'optique de renforcer sa position d'experte nationale dans la conception et la fabrication de produits et articles divers en bois. Fournisseur et partenaire de marques françaises de renommée **internationale**, elle s'apprête à déployer un programme global d'investissements combinant le développement « de l'épanouissement et des compétences humaines, d'un engagement environnemental encore renforcé, fort et sincère, ainsi que d'un saut technologique conséquent ». D'une tabletterie familiale artisanale, l'entreprise **opère progressivement sa mutation vers une industrie du futur**, et favorise la **relocalisation** de productions jusque-là confiées à des acteurs asiatiques.	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	800 000,00 €	
31	71	ETI	Massilly	**MASSILLY**	Fabrication **d'emballages métalliques légers** à destination de l'agroalimentaire. Projet : intégrer de nouvelles capacités de production de capsules **sans PVC**.	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	800 000,00 €	
32	25	ETI	Avoudrey	**S.I.S.**	**Re-localisation**, en France, de la production de composants ou d'accessoires nécessaires à la fabrication de sacs ou articles de **maroquinerie**.	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	600 000,00 €	200 000,00 €
33	39	ETI	Lavans-les-Saint-Claude	**SMOBY TOYS SAS**	Mise en place d'une **nouvelle machine d'injection**, en complément des 38 presses d'injection existantes, afin d'augmenter la capacité de production et anticiper l'augmentation attendue des volumes, liés à de nouveaux produits pour enfants (produit outdoor : maisons, toboggans, aires de jeux).	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	596 000,00 €	

N°	DPT	Nom du bénéficiaire	Nom de la commune de localisation géographique du projet	intitulé du projet	Description du projet	Principale catégorie d'investissement concernée	DATE de DÉBUT des TRAVAUX	Dispositif ou origine du Financement État	Part financement État (en €)	Part financement Région (en €)
34	71	ETI	Tournus	**TOURNUS ÉQUIPEMENT**	Afin de fabriquer du **mobilier en inox**, le projet vise à remplacer une **panneauteuse** datant de 1999 par une machine de dernière technologie. Les atouts sont la lutte contre la concurrence étrangère, la capacité industrielle pour soutenir le chiffre d'affaires actuel et futur, la réintégration de la sous-traitance réalisée hors du territoire et à l'étranger, la réduction significative des consommations d'énergie, la numérisation 4.0 de l'information du bureau d'études jusqu'à la production. Le projet générera **une dizaine de CDI** techniques directs, renforcera notre capacité à donner des commandes à **l'ESAT** de Tournus et aux **fournisseurs locaux**.	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	750 000,00 €	
35	70	ETI	Magny-Vernois	**VETOQUINOL S.A**	Investissements industriels permettant de pérenniser la fabrication de **médicaments** injectables sur le **site de Lure**	Économie	1er semestre 2021	Territoires d'Industrie	800 000,00 €	
36	58		Cercy-la-Tour	**Holding CASSIER – Recyclage**	Le groupe CASSIER a pour projet le **développement de chaînes de tri de pneumatiques usagés** semi automatisées. Ce projet est depuis le mois d'avril 2020 passé à la phase d'industrialisation, après 3 ans de prototypage en interne. La société **REGOM** a été spécialement créée au sein du groupe pour commercialiser et implanter ces chaînes. La **première chaîne** est en cours de production et sera **implantée à Cercy-la-Tour** à la fin de l'année 2020. Ces machines vont permettre de faciliter les opérations humaines et augmenter la qualité du tri effectué. 3 nouveaux emplois créés, 10 maintenus.	Économie	Fin 2020	Territoires d'Industrie	800 000,00 €	45 000,00 €
37	25	Com Com Frasne Drugeon	Frasne	**Aménagements et équipements pour l'accueil du public sur la réserve naturelle régionale des tourbières de Frasne-Bouverans**	Création, aménagement et équipements de sentiers de découverte sur les sites de la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan	Ecologie	début 2021	néant	0,00 €	364 800,00 €
38	58	Parc naturel régional du Morvan	plusieurs communes	**Création de sentiers de découverte sur les sites de la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan**	Création, aménagement et équipements de sentiers de découverte sur les sites de la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan	Ecologie	Début 2021	DREAL	90 000,00 €	360 000,00 €
39		Communauté de Communes Portes du Jura	Val-Sonnette	**Construction BEPOS d'une maison d'assitantes maternelles**	La communauté de commune a le projet de construire une maison d'assistants maternels dans la commune de Val-Sonnette, Vincelles de façon à répondre à la demande locale, d'autant plus forte que la commune est dotée d'un groupe scolaire intercommunal.	Transition énergétique	sept.-20	DSIL		73 022,00 €
40	71		**Autun**	**Création du musée du Grand Rolin**	Réhabilitation des bâtiments actuels ainsi que de l'ancienne prison panoptique et l'ancien palais de justice	Patrimoine	2021			3 500 000,00 €
41	25		**Salins les Bains**	**Restauration de la grande Saline**	Restauration de la galerie souterraine, des magasins à sel, de la salle des poêles, De la maison de Pardessus et de la tour Reculoz	Patrimoine	2021			1 400 000,00 €
42	région	Région BFC	Territoire régional	**Déploiement de l'énergie solaire dans les lycées**	Installation de panneaux photovoltaiques sur des toitures de lycées et une pisciculture	Transition énergétique	2021			20 000 000,00 €
43	région	Région BFC	Territoire régional	**Acquisition de casques de réalité virtuelle de présentation des métiers**	Dans le cadre des actions d' information sur les métiers, ces casques permettront de présenter de façon ludique et innovante plus de 50 métiers aux jeunes	numérique et téléphonie mobile	Début 2021			600 000,00 €
44	90	UTBM	Belfort	**Crunch Lab**	Le projet d'Innovation Crunch Lab a pour objectif d'implanter de manière transversale à l'établissement, une nouvelle entité axée sur l'innovation collaborative et les nouvelles méthodes de fabrication numérique et de création participative. La restructuration de ce bâtiment permettra la création d'un tiers lieu composé : – d'espaces de coworking, d'idéation, – d'ateliers de fabrication et prototypage (FabLabs) – d'espaces de test, – d'un showroom, etc... Il permettra en outre l'organisation de conférences et présentations autour des projets du Crunch Lab. L'innovation Crunch Lab sera la vitrine des innovations technologiques du territoire. A caractère académique et de par sa grande envergure, son rôle sera de coordonner et/ou animer le réseau de tiers lieu du territoire qui est en pleine création.	numérique et téléphonie mobile	Automne 2021			3 600 000,00 €
45	21	UB	Dijon	**Datacenter**	A travers son schéma directeur du numérique et ses projets, l'Université de Bourgogne poursuit les objectifs de modernisation de l'état, par le développement de la dématérialisation et l'émergence de nouveaux services numériques. La crise sanitaire du Covid-19 a accentué et accéléré ce phénomène, le nombre d'enseignants à distance ou hybride a explosé, la dématérialisation devient la norme et le télétravail se généralise. Les équipements financés visent à mettre en place les infrastructures numériques et réseaux pour l'extension du datacenter, afin qu'il puisse accueillir dès sa mise en service les nombreux projets d'hébergement. Description des opérations : - Mise en œuvre de baies informatiques et accessoires afin d'être opérationnel rapidement - Complément de fibres optiques entre les baies serveurs et baies d'équipements réseaux - Pré-équipement des baies serveurs en équipements réseaux pour permettre d'anticiper les projets numériques à venir.	numérique et téléphonie mobile	Automne 2021		835 000,00 €	3 187 200,00 €

N°	DPT	Nom du bénéficiaire	Nom de la commune de localisation géographique du projet	intitulé du projet	Description du projet	Principale catégorie d'investissement concernée	DATE de DÉBUT des TRAVAUX	Dispositif ou origine du Financement État	Part financement État (en €)	Part financement Région (en €)
46	21	Commune de Venarey Les Laumes	Venarey les Laumes	**Création d'un espace numérique innovant – maison du numérique**	Equipement public pour supporter 3 missions : -Création, grâce au FabLab, Formation, mise en place d'un espace d'inclusion numérique, -Production, mise à disposition d'un espace de télétravail. La création ce tiers lieu permettra de répondre à de nombreuses problématiques numériques : inclusion, développement économique, dynamique associative, évolution des modes de travail… Le projet se veut écoresponsable tant par sa conception que par son utilisation finale. Ce projet de tiers lieu s'inscrit pleinement dans la politique d'attractivité de la commune et lui permet de renforcer son rôle de pole de ressource à l'échelle du territoire.	numérique et téléphonie mobile	Automne 2021			800 000,00 €
47	25	GRADES	BFC	**Projet e santé BFC**	1- Axe infrastructure : L'objectif est de faire évoluer l'infrastructure afin de renforcer les performances et la capacité de l'hébergement régional de données de santé et ainsi assurer l'excellence et l'indépendance de la région dans ce domaine. 2- Axe services : Mise en place de nouveaux services à destination à la fois des patients et des professionnels de santé. Pour les patients, le portail de résultats (biologie+ imagerie) sera unifié en Bourgogne-Franche-Comté. Afin de permettre aux professionnels de santé une aide au diagnostic ; deux services d'aide au diagnostic par Intelligence Artificiel sont en cours de mise en place. Cela permettra à la région de se positionner en tant que pionnière sur cette thématique. 3- Axe déploiement Poursuite du déploiement de la télémédecine en BFC en mettant en place de nouveaux point d'accès à la télémédecine pour la population que ce soit en ville, dans les établissements de santé ou dans les établissements médico-sociaux, ce qui garantira un accès à la télémédecine au plus proche du domicile de l'utilisateur. Les inégalités de prise en charge seront réduites grâce à des usages dématérialisés. Les sites et les projets sont sélectionnés en fonction de leur projet médical selon différentes modalités. L'ARS BFC est également financeur de ce projet et interviendra sur les coûts de fonctionnement liés à ce déploiement.	numérique et téléphonie mobile	Automne 2021			4 000 000,00 €
48	90	ISTHY	Fontaine	**Création d un centre de référence européen dans le développement et le test de réservoir à hydrogéne**	l'ISTHY a été créé par l'entreprise Rougeot-Energie pour l'exploitation des infrastructures de test pour l'hydrogéne. Le projet global de l'entreprise vise la création d'une plate forme de stockage à hydrogéne. Dans ce cadre, l'aide régionale intervient sur le volet RD avec le soutien à la création d'un centre de référence Européen.	transition énergétique	2021/2022			800 000,00 €
49	90	FAURECIA	Bavans	**Préparation de la ligne industrielle de la génération 2 des réservoirs H2 et moyens associés**	Equipementier automobile, FAURECIA veut renforcer sa stratégie sur la mobilité propre en développant la filière hydrogène. Pour cela, il a créé un centre de R&D dédié à la mise au point d'un process de pré-industrialisation de modules pour la mobilité hydrogène. Le projet soutenu par la Région concerne la préparation de la ligne industrielle de la génération 2 des réservoirs H2 et moyens associés.	transition énergétique				1 200 000,00 €
50	21	Dijon Métropole	Longvic	**Réhabilitation et extension du pôle alimentaire et restauration du CFA école des métiers Dijon-Métropole**	Le CFA forme annuellement près de 1 200 apprenti.e.s aux métiers de l'alimentation et de la restauration dans un bâtiment qui n'est plus adapté en termes de volume, ou de respect des normes de sécurité et environnementale. Ce chantier permettra d'accueillir les apprentis dans des conditions optimales et de réaliser des économies d'énergie par le biais de l'application des normes environnementales.	transition énergétique	2021/2022			8 000 000,00 €

La territorialisation du plan 1 jeune / 1 solution

La mise en visibilité de l'action de l'État sur le plan 1 Jeune/1 solution s'appuie d'abord sur une mobilisation partenariale de proximité par la planification et la tenue des instances territoriales régulières sur le domaine de l'emploi et des jeunes, avec l'appui des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités. Ces réunions sont pilotées par chaque Préfet de Département et pour certains territoires à l'infra-départemental par les sous-Préfets. Elles visent à installer une dynamique coordonnée et efficace entre les acteurs du service public de l'emploi, notamment Pôle emploi et le réseau des missions locales. Elle se traduit en particulier par un appui de proximité aux entreprises locales via les conseillers Pôle emploi, Cap emploi, et les missions locales.

Au-delà de ce noyau dur historique, le décloisonnement des partenariats en cours est à poursuivre (acteurs de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, CAF, hébergeurs, conseils départementaux, travailleurs sociaux, EPCI, maires, partenaires sociaux dans leur double dimensions, délégués du préfet, relais dans d'autres instances territoriales telles que les réunions d'animation territoriales sur le sujet de la formation, experts comptables, club la France une chance…). Il s'agit également de bien faire circuler l'information au niveau local.

Enfin, une information et la promotion des offres de services et des nouvelles aides régulières (aide jeunes – PEC jeunes – CIE jeunes – emplois francs revalorisés) ont été réalisées en fin d'année 2020, et vont se poursuivre au premier trimestre 2021. On peut citer en particulier :

- un Webinaire #1 jeune 1 solution qui s'est déroulé le 17/11/20 en présence du préfet de région, et du Haut-Commissaire à l'inclusion, à l'emploi et à l'engagement des entreprises, et qui a rassemblé près de 400 participants ;
- la promotion du site internet dédié, par la distribution de flyers, l'intégration d'une information dans les courriers aux maires, un zoom dans la newsletter plan de relance, et un appui des sous-préfets par la fourniture d'une note synthétique sur le sujet ;
- des *job dating* et promotion d'expériences réussies qui sont organisées dans les départements, en articulation avec Pôle emploi et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- la mobilisation et l'implication des clubs départementaux entreprises inclusives « la France une chance ;
- un mailing d'informations transmis directement aux entreprises de la région, sur la base des fichiers existants, mais aussi en s'appuyant sur les données collectées dans le cadre du recours à l'activité partielle (récupération d'adresses courriel d'entreprises) ;
- la proposition aux partenaires du SPE d'un bloc signature à intégrer dans leurs courriels pour faire la promotion du site internet dédié.

Partie 6 : Maquette financière des crédits contractualisés et valorisés

I. VOLET THÉMATIQUE	CRÉDITS CONTRACTUALISÉS 2021-2027				CRÉDITS VALORISÉS 2021-2027				
	ÉTAT	*Prog. Budg. / Agence État*	RÉGION	TOTAL	ÉTAT	*Prog. Budg. / Agence État*	RÉGION	TOTAL	COMMENTAIRES
1. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION (ESRI)	**57 838 000**		**59 338 000**	**117 176 000**					
1.1 Immobilier	**44 050 000**		**45 550 000**	**89 600 000**					Région : les 45,5M€ contractualisés comprennent les crédits pour l'enseignement l'enseignement supérieur musical, qui relèvent côté État du P361 (Enseignement Supérieur Culturel).
1.1.1 Hors enseignement agricole supérieur	39 900 000	BOP 150 Et BOP 231							
1.1.2 Enseignement agricole supérieur (EAS)	4 150 000	BOP 142							
1.2 Recherche/innovation	**13 788 000**		**13 788 000**	**27 576 000**					
1.2.1 Infrastructures hors EAS / soutien aux projets	13 500 000	P172	13 500 000	27 000 000					
1.2.2 EAS	288 000	P142	288 000	576 000					
2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE (T.E.E.S.)	**122 330 000**		**108 200 000**	**230 530 000**	***23 460 000***			***23 460 000***	
2.1 Animation de la transition écologique et énergétique	12 700 000	ADEME OFB	13 700 000	26 400 000					OFB = 2,1M€.
2.2 Rénovation thermique des bâtiments	2 000 000	ADEME	2 500 000	4 500 000					
2.3 Développer les énergies renouvelables	24 000 000	ADEME	24 000 000	48 000 000					
2.4 Réhabilitation des friches	2 000 000	P135	0	2 000 000					
2.5 Économie circulaire et transition énergétique des acteurs économiques	23 000 000	ADEME	26 500 000	49 500 000					
2.6 Biodiversité	30 000 000	P113 : 9,67M€ Agces eau : 20,33M€	30 000 000	60 000 000					
2.7 Eau	27 930 000	Agces eau	10 500 000	38 430 000					AESN, AELB ou AERMC.
2.8 Grands Sites de France (OGS)	700 000	P113	1 000 000	1 700 000					
Voies navigables de France (Eau et Patrimoine)					*20 460 000*	*VNF*		*20 460 000*	
Prévention des risques naturels					*3 000 000*	*P 181*		*3 000 000*	
3. CULTURE ET PATRIMOINE	**14 000 000**		**12 500 000**	**26 500 000**					
3.1 Création artistique	3 500 000	P 131	3 500 000	7 000 000					
3.2 Patrimoines	9 000 000	P 175	9 000 000	18 000 000					État contractualisé : 5M€ pour les MH, 4M€ pour les Musées.
3. 3 Enseignement supérieur culturel	1 500 000	P 361	0	1 500 000					Inlcus dans l'enveloppe ESRI pour la Région
4. NUMÉRIQUE	**12 800 000**		**6 300 000**	**19 100 000**	***191 017 853***		***125 450 000***	***316 467 853***	
4.1 Amélioration de la couverture mobile	300 000		300 000	600 000					Crédits Etat pris sur enveloppe FNADT
4.2 Usages, données, territoires intelligents	12 500 000		6 000 000	18 500 000					Crédits Etat pris sur enveloppe FNADT
Plan France Très Haut Débit (THD)					*186 017 853*	*France THD*	*117 450 000*	*303 467 853*	
Réouverture du Guichet France THD					*5 000 000*	*Guichet France THD*	*8 000 000*	*13 000 000*	
5. EMPLOI et FORMATION	**10 178 000**	P 103	**16 629 200**	**26 807 200**	***132 348 600***		***166 734 000***	***299 082 600***	
5.1 EMFOR BFC (CARIF/OREF, hors PRIC)	6 594 000	P 103	7 599 200	14 193 200					
5.2 ARACT (conditions de travail)	2 184 000	P 103	1 120 000	3 304 000					
5.3 GPECT	1 400 000	P 103	910 000	2 310 000					
5.4 Formation des salariés et sécurisation des parcours			7 000 000	7 000 000					État pour info : 4,9M€ alloués, hors CPER (P103).
PRIC valorisé					*132 348 600*	*PRIC*	*166 734 000*	*299 082 600*	Socle PRIC

6. ÉCONOMIE SOCIALE et SOLIDAIRE	**4 186 000**		**5 740 000**	**9 926 000**	***8 299 220***		***8 299 220***	***16 598 440***	
6.1 Soutien à la CRESS	560 000	P 305		560 000					
6.2 Soutien au DLA	3 626 000	P 305	1 750 000	5 376 000					
6.3 Soutien au générateur BFC			3 990 000	3 990 000					
PIA 4 valorisé					*8 299 220*	*PIA 4*	*8 299 220*	*16 598 440*	État : partie régionalisée du PIA 4.
7. SPORT	**5 000 000**		**5 000 000**	**10 000 000**					
Soutien aux équipements sportifs	5 000 000		5 000 000	10 000 000					
8. MOBILITÉ MULTIMODALE			**2 000 000**	**2 000 000**	***23 010 027***			***23 010 027***	Priorités à définir pour 2023 et la partie contractualisée. Pour la Région, inscription de crédits d'études pour préparer 2023-2027
Études pour opérations d'infrastructures 2023-2027			**2 000 000**						
Mobilité du quotidien									
Soutien au fret ferroviaire					*13 044 444*			*13 044 444*	
Accessibilité des gares aux PMR					*6 540 000*			*6 540 000*	
Prévention du bruit ferroviaire					*2 647 121*			*2 647 121*	
Sécurisation des passages à niveau					*778 462*			*778 462*	
Voies navigables de France									
Rénovation des actifs en gare									Coopération de relance mise en place par SNCF Gares & Connexions
9. ÉGALITÉ femmes / hommes	**630 000**		**630 000**	**1 260 000**					
9.1 Observer le territoire et évaluer les politiques	224 000	P 137	224 000	448 000					
9.2 Insertion économique des femmes	245 000	P 137	245 000	490 000					
9.3 Accès aux droits et lutte contre les violences (CIDFF)	161 000		161 000	322 000					
10. COHÉSION DES TERRITOIRES (dont volet métropolitain)	**105 169 081**		**120 000 000**	**225 169 081**	***95 225 000***		***30 090 000***	***125 315 000***	État : le total des crédits contractualisés est complété par les 12,8 M€ du volet numérique
	55 244 000	DSIL		55 244 000					
	41 125 081	FNADT							
	8 800 000	Banque des Territoires							État contractualisé : destiné aux Petites Villes de Demain.
Politique de la ville : contrats de ville / CPO du centre de ressources					*925 000*	*P 147*	*90 000*	*1 015 000*	
Rénovation urbaines des quartiers prioritaires de la politique de la ville					*94 300 000*	*ANRU*	*30 000 000*	*124 300 000*	
11. SANTÉ (volet valorisé)					***17 292 010***		***7 000 000***	***24 292 010***	
Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés					*7 842 010*	*FMESPP*		*7 842 010*	
Fonds d'intervention régional (FIR)					*9 450 000*	*FIR*		*9 450 000*	
Exercice coordonné des compétences							*7 000 000*	*7 000 000*	
E-santé numérique									
12. VOLET MÉTROPOLITAIN : pour mémoire, inclus budgétairement dans l'enveloppe cohésion des territoires									Volet à définir en 2021, en fonction du CRTE qui sera élaboré sur le territoire de la Métropole.
TOTAL des crédits	**332 131 081**		**336 337 200**	**668 468 281**	***490 652 710***		***337 573 220***	***828 225 930***	

Annexe : accélération et achèvement des opérations de mobilité multimodale du CPER 2015-2020

1. Modifications sur le sous volet ferroviaire

Les comités de pilotages ferroviaires qui se sont tenus régulièrement, s'appuyant sur les études d'opportunités, ont permis d'établir que des projets devaient être redimensionnés voire reportés au prochain CPER. Ainsi, dans le cadre du mandat pour l'État et à enveloppe constante pour le Conseil régional, les parties s'accordent à effectuer des modifications d'opérations et les redéploiements de crédits appropriés de la façon suivante *(seuls les sujets modifiés sont abordés dans le texte, voir tableau annexé pour le détail) :*

Modernisation de la ligne du Revermont :
Les études ont montré qu'une somme inférieure à celle budgétée à l'avenant n°2 était nécessaire. Ainsi, le montant passe de 13 millions d'euros à 10,4 millions d'euros.

Mise en accessibilité de la gare de Dijon
L'enveloppe allouée à la mise en accessibilité de la gare de Dijon a été revue à la hausse, suite à des lacunes apparues dans les études préliminaires réalisées. L'avenant intègre une augmentation importante du montant indiqué à l'avenant n°2, ainsi qu'un redéploiement des crédits entre cofinanceurs.

Mise en accessibilité des autres gares
Pour les gares nationales, la mise en accessibilité de la gare de Besançon Viotte a fait l'objet d'une augmentation des coûts importante par rapport à ce qui était budgété.
Sur les autres gares, sont prévues les études des gares de Nevers, Chalon sur Saône, Mâcon.
Les travaux de la gare de Vesoul sont prévus en 2023 et financées au titre de ce CPER.
Enfin, plusieurs gares sont en cours de travaux ou mises en service : Lons le Saunier, Belfort et Dole.

Concernant les gares régionales, plusieurs gares sont incluses, en actualisant les coûts (y compris surcoûts COVID) : engagement de la réalisation des gares de Auxerre Saint Gervais, Cosne sur Loire, Beaune, Pontarlier, Lure, Montbéliard, Saint Claude, Decize, Tournus et en études Mouchard et Sens.

Enfin, une enveloppe de 1,740 M€ complémentaire sera mobilisée par la Région sur la gare de Montbard (déduite de l'enveloppe VFCEA).

Des enveloppes complémentaires ont été intégrées sur cette thématique. Ainsi, des crédits négociés entre l'État et SNCF R, dans le cadre de la cession d'une partie des actifs de la SNCF et du plan de relance, seront investis par SNCF R et valorisés dans le cadre du présent avenant à hauteur de 5 080 833 €, en plus d'une enveloppe complémentaire de l'État de 6 540 000 €.

Ces sommes permettront de réaliser le programme prévu malgré les surcoûts enregistrés sur certaines gares aujourd'hui mises en service.

Modernisation de la ligne des Horlogers
L'État et la région sont très attachés au développement du trafic sur cette ligne à fort potentiel de déplacement du quotidien, que ce soit du premier plateau du Doubs vers l'agglomération bisontine, ou de la France vers le plateau du Locle en Suisse.

Les travaux prévus en 2021 intègrent des surcoûts importants par rapport à l'avenant n°2. Ils couvrent ainsi la réalisation de travaux de voie pour 49 millions d'euros, ainsi que les mises en accessibilité des gares de Valdahon, Morteau et l'Hopital du Grosbois (hors SDAP, mais travaux rendus nécessaires par la réalisation des travaux de voies), ainsi que, conformément à la feuille de route signée en 2017 entre l'État français et la confédération helvétique, la mise en place, l'entretien et le démantèlement du système de signalisation français KVB entre le col des Roches et la gare de La Chaux de Fonds en Suisse, afin de permettre au matériel roulant de la région de continuer à circuler en Suisse jusqu'à son renouvellement au plus tard fin 2029.

Une subvention Interreg de 6 millions d'euros est intégrée au plan de financement.

Le montant global de 55,6 millions d'euros permet de couvrir l'ensemble de ces travaux.

Une nouvelle campagne de travaux sera nécessaire en 2024 dans le cadre d'une future contractualisation. Les études préparatoires à cette nouvelle campagne (études environnementales, rédaction des dossiers de consultation des entreprises) sont néanmoins intégrées au présent avenant.

Ligne Épinal Lure
Le montant initialement prévu est revu à la baisse pour être mis au niveau des besoins réels d'investissements d'ici fin 2022.

Auxerre Larroche Migennes
L'enveloppe consacrée à l'équipement en stationnement d'avitaillement des trains est diminuée, pour tenir compte du décalage des travaux en 2023 ou 2024. Le montant prévu permet de réaliser les études d'avant-projet et de projet, ainsi que de préparer les dossiers réglementaires.

Études et travaux autour de Paray Le Monial
L'opération Paray – Chaufailles a pu bénéficier de fortes économies, dont les enveloppes État et Région sont réinjectées sur les autres branches vers Montchanin et Gilly sur Loire.

VFCEA – Etudes et travaux

L'enveloppe prévue, contenant études et travaux, permet de financer les travaux prévus en 2023 et à contractualiser en 2022.
Par ailleurs des fonds européens seront sollicités par SNCF Réseau pour un montant maximum de 20 % de la partie du programme de régénération à réaliser sur 2021-2022 estimé à 40 M€ (sur un total estimé à 70 M€)

Études générales et travaux d'urgence
Cette ligne initialement dédiée à des études permettant de préparer la prochaine contractualisation, est élargie à la possibilité de financer des travaux d'urgence sur le réseau capillaire (voie, génie civil).

Soutien au fret ferroviaire
Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe exceptionnelle est allouée pour réaliser des travaux d'infrastructure facilitant un report modal de la route vers le mode ferré, et notamment :
- Participation aux travaux de modernisation, de mise en place du GSM-R (ce système facilitant pour les entreprises ferroviaires l'exploitation des trains de fret sur cette ligne actuellement peu adaptée à ce type de trafic) et étude de mise au gabarit sur la VFCEA ;
- La réalisation de travaux de modernisation de voies de service sur les triages majeurs de Gevrey – Chambertin et Perrigny, permettant aux entreprises ferroviaires de pouvoir exploiter facilement leurs trains sur l'axe majeur qu'est l'axe PLM ;
- La réalisation de travaux en gare de Mâcon permettant l'arrêt, le chargement et le déchargement d'autoroutes ferroviaires transitant par l'axe PLM.
L'enveloppe est valorisée dans le cadre du présent avenant.

2. Modifications sur le sous volet routier

Les comités de pilotages qui se sont tenus régulièrement sur les opérations routières, ont permis d'établir que des projets devaient être redimensionnés. L'État reste à enveloppe constante. Le conseil régional consent en revanche à augmenter son enveloppe globale en participant au cofinancement de l'aménagement de la RN7 entre Saint Pierre le Moutier et la limite avec l'Allier pour un montant de 6,75 millions d'euros en lieu et place d'une partie du cofinancement alloué par la conseil départemental de la Nièvre.

Les montants sont ainsi modifiés comme suit *(seuls les sujets modifiés sont abordés dans le texte, voir tableau annexé pour le détail)* :

RN19 – Contournement de Port sur Saône
Malgré plusieurs aléas et surcoûts, l'opération a pu profiter d'une bonne conjoncture économique dans le contexte de la crise sanitaire de 2020 liée au COVID 19. Ainsi, le montant de l'opération est abaissé à environ 128 millions d'euros au lieu des 130,2 prévus.

RN57 – réalisation des mesures compensatoires loi sur l'eau des Mercureaux
Suite à la modification du SDAGE en 2009 et la demande d'une association, le tribunal administratif de Besançon a condamné l'État à réaliser des mesures compensatoires à la réalisation d'un remblai construit conformément à la réglementation en vigueur à l'époque des travaux, antérieure à la mise en place de ce nouveau SDAGE.
Par ailleurs, plusieurs surcoûts sont apparus après mise en service de l'infrastructure en 2011.
L'ensemble de ces points nécessitent la mise en place de 1,75 millions d'euros de financement, pris en charge à 100 % par l'État.

RN57 – mise à 2x2 voies entre A36 et Devecey (phase 1)
D'importants surcoûts sont apparus sur cette opération, liés à des aléas de travaux mais aussi à la crise sanitaire de 2020, nécessitant la mise en place de 7,7 millions d'euros supplémentaires, financés par l'État, la région et Grand Besançon Métropole.

RN57 – Franchissement de Pontarlier
L'opération a pris un peu de retard suite à des études plus complexes que prévu. Les travaux ne pourront ainsi pas démarrer avant début 2023. L'enveloppe financière est donc revue à la baisse pour ne financer que les acquisitions financières prévues en 2021 et 2022, en conservant les clés de financement initiales. Le financement des travaux sera recherché prioritairement dans la prochaine contractualisation.
L'enveloppe passe ainsi de 12 à 6 millions d'euros sur ce CPER.

RN57 – Contournement de Besançon entre les boulevards et Beure
L'État et la Région affirment leur intérêt pour ce projet structurant pour l'agglomération bisontine. Néanmoins, l'enquête publique est prévue en 2021, et le financement nécessaire d'ici fin 2022 peut ainsi être revu à la baisse pour la réalisation des acquisitions foncières, la réalisation d'études, et l'éventuelle réalisation de travaux anticipés (réseaux, modes doux…).
L'enveloppe passe ainsi de 8 à 4 millions d'euros.

RN7 – Achèvement de la mise à 2x2 voies entre Saint Pierre le Moutier et l'Allier – section sud entre Chantenay et l'Allier
Inscrite pour un total de 91,55 M€ au CPER, la ligne est décomposée en deux opérations : une partie St Pierre-Chantenay (section nord) pour 46,55 M€ et une partie Chantenay-Allier (partie sud) pour 45 M€.
Le conseil régional consent à financer la moitié de la part prévue pour le conseil départemental de la Nièvre sur la section sud soit 6,750 M€.
Le cofinancement global apporté par les collectivités reste inchangé (30%) sur chaque opération.

A38 – Résorber les points noirs bruit sur A38
L'enveloppe est augmentée à 4 M€ en 100 % Etat pour financer deux opérations localement attendues sur pont de Pany et Velars sur Ouche, les projets techniques étant en voie de finalisation.
Le complément provient de la sous action « Entreprendre la requalification de l'A38 » réduite à 9,934 M€.

Achever les aménagements de la LINO
Corrigée du disponible restant, l'enveloppe de 4,896 M€ est destinée à réaliser un aménagement du giratoire d'Ahuy permettant de réduire la congestion pendulaire dans ce secteur de la LINO.

Études générales
Au travers de cette ligne nouvelle, il s'agit de préparer la prochaine contractualisation. Des études concernant de nouvelles opérations non définies et à contractualiser pourront ainsi être lancées pour préparer la nouvelle période de programmation à partir de 2023 dans le cadre d'une enveloppe Région de 2 M€.

Maquettes financières modifiées – voir tableaux ci-après

CPER 2015-2022	Montant total projet	Crédits contractualisés 2015-2022 entre l'Etat et la Région				Crédits valorisés									
		total	État		Région	État			Région	Autres partenaires			Fonds européens régionaux		
		Etat + Région	Total Etat 2015 – 2022	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés								
DREAL – Document final – 18 janvier 2021															
Mobilité / routes							*déjà financés au 31 décembre 2014*								
Etude d'opportunité à caractère multimodal sur le transport de colis lourds Belfort-Strasbourg (Avenant 1)	350 000	350 000	175 000	BOP 203	175 000										
RN 19 mise à 2x2 voies entre Amblans et Lure	39 400 000	17 675 000	15 150 000	BOP 203	2 525 000		14 400 000	BOP 203	2 400 000	2 525 000 2 400 000	CG 70 CG 70 *déjà financés*				
RN 19 déviation de Port sur Saône à 2x2 voies	127 985 200	107 787 100	91 789 000	BOP 203	15 998 100		4 200 000	BOP 203		15 998 100	CG 70				
RN 19 protections acoustiques dans la traversée de Vesoul	2 500 000	1 500 000	1 500 000	BOP 203						500 000 500 000	CG 70 CAV				
RN57 – Réalisation des mesures compensatoires loi sur l'eau des Mercureaux	1 750 000	1 750 000	1 750 000	BOP 203											
RN 57 mise à 2x2 voies entre Devecey et A36 (phase 1)	60 800 500	42 892 500	30 450 000	BOP 203	12 442 500		12 300 000	BOP 203	5 000 000	608 000	GBM				
RN 57 mise à 2x2 voies entre Devecey et A36 (phase 2)	34 000 000	34 000 000	27 540 000	BOP 203	6 460 000										
RN 57 déviation Est de Vesoul	2 000 000	1 500 000	1 500 000	BOP 203						500 000	CG 70				
RN 57 franchissement de Pontarlier	6 000 000	5 000 000	4 000 000	BOP 203	1 000 000					1 000 000	collectivités				
RN 57 contournement de Besançon entre les boulevards et Beure	4 000 000	2 500 000	2 000 000	BOP 203	500 000					1 500 000	collectivités				
RN7 - Achèvement de la mise à 2x2 voies : Saint-Pierre-le-Moutier jusqu'à la limite de l'Allier *(section nord St Pierre Chantenay 46,55M€ dont Etat 70 %, Région 15 % et CD58 15%)*	46 550 000	39 550 000	32 550 000	BOP 203	7 000 000					7 000 000	CD58				
RN7 - Achèvement de la mise à 2x2 voies : Saint-Pierre-le-Moutier jusqu'à la limite de l'Allier *(section sud St Pierre Chantenay 45M€ dont Etat 70 %, Région 15 % et CD58 15%)*	45 000 000	38 250 000	31 500 000	BOP 203	**6 750 000**					6 750 000	CD58				
RN151 – Contournement Sud de Auxerre : poursuite des opérations préalables aux travaux	4 000 000	4 000 000	4 000 000	BOP 203											
RN151 – Réhabiliter le pont existant à la Charité-sur-Loire par la mise en sécurité des modes doux par la réalisation d'une passerelle	6 361 000	6 361 000	6 361 000	BOP 203											
RN151 – Poursuivre les études relatives à la déviation de la Charité-sur-Loire et les aménagements qualitatifs sur la RN 151	5 000 000	5 000 000	5 000 000	BOP 203											
A38 – Entreprendre la requalification de l'A38 de Pouilly-en-Auxois à Dijon	9 934 000	8 934 000	8 934 000	BOP 203						1 000 000					
A38 – Résorber les points noirs bruits sur l'A38 de Pouilly-en-Auxois à Dijon	4 000 000	4 000 000	4 000 000	BOP 203											
Achever les aménagements de la LINO	4 896 000	2 570 000	1 346 000	BOP 203	1 224 000					2 326 000					
Études générales	2 000 000				2 000 000										
TOTAL	**406 526 700**	**323 619 600**	**269 545 000**		**56 074 600**		30 900 000		7 400 000	42 607 100					

CPER 2015-2022	Montant total projet	Crédits contractualisés 2015-2022 entre l'État et la Région				Crédits valorisés			
		total Etat + Région	État		Région	État	Région	Autres partenaires	Fonds européens
			Total Etat 2015 – 2022 CPER 2015-2020	BOP Agences		Crédits nationaux			

DREAL – Document final – 18 janvier 2021

Mobilité / ferroviaire						*déjà financés*							
Réouverture de la ligne Belfort – Delle	10 567 000	5 026 000	7 500 000	BOP 203	-2 474 000							5 541 000	
Modernisation de la ligne du Revermont – études	997 000	884 000	330 000	BOP 203	554 000				113 000	SNCF R			
Modernisation de la ligne du Revermont	10 400 000	10 400 000	5 200 000	BOP 203	5 200 000								
Accessibilité gare de Dijon – Etudes et travaux	39 417 000	37 417 000	22 056 600	BOP 203	15 360 400				2 000 000	Grand Dijon			
Mise en accessibilité des autres gares	61 628 788	49 497 955	25 653 213	BOP 203	23 844 742	7 050 000	BOP203		5 080 833	SNCF R			
Amélioration de la ligne du Doubs – études	330 000	220 000	110 000	BOP 203	110 000				110 000	SNCF R			
Modernisation de la ligne des Horlogers – études REA1	4 583 001	3 433 326	1 716 663	BOP 203	1 716 663				384 675	SNCF R	765 000		
Modernisation de la ligne des Horlogers – REA1	55 565 000	45 400 000	22 700 000	BOP 203	22 700 000				4 165 000	SNCF R	6 000 000		
Modernisation de la ligne des horlogers – études REA2	3 000 000	2 745 000	795 000	BOP203	1 950 000				255 000	SNCF R			
Études d'optimisation de la section Est de la 2e phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône	382 000	249 000	133 000	BOP203	116 000				133 000	SNCF R			
Pérennisation de la ligne des Hirondelles (Andelot – La Cluse)	8 356 820	7 710 820	250 000	BOP203	7 460 820				646 000	SNCF R			
Pérennisation de la ligne Epinal-Lure	4 124 389	3 812 439	200 000	BOP203	3 612 439				311 950	SNCF R			
Étude-Projet et Etudes-réalisation avec travaux du tronçon d'Auxerre à Laroche Migennes	2 100 000	1 850 000	617 000	BOP203	1 233 000				250 000	SNCF R			
Étude-réalisation et Travaux sur l'étoile de Paray le Monial	30 604 086	21 707 386	5 120 000	BOP203	16 587 386				4 432 791 4 463 909	SNCF R CD71			
VFCEA – Etudes et travaux	65 978 743	53 050 550	27 362 000	BOP203	25 688 550				4 928 193		8 000 000		
Études générales et travaux d'urgence	9 848 000	9 410 000	1 700 000	BOP203	7 710 000				438 000	SNCF R			
Étude capacitaire Bourgogne-Franche-Comté – Noeuds ferroviaires de Dijon et Besançon	1 560 000	1 040 000	520 000	BOP203	520 000				520 000	SNCF R			
Soutien au fret ferroviaire					4 000 000	49 810 000							
TOTAL	309 441 827	253 853 476	**121 963 476**		135 890 000	**56 860 000**			28 232 351		20 306 000		

CPER 2015-2022	Montant total projet	Crédits contractualisés 2015-2022 entre l'Etat et la Région				Crédits valorisés				
		total Etat + Région	État		Région	État	Région	Autres partenaires		Fonds européens régionaux
			Total Etat 2015 – 2022 CPER 2015-2020	BOP Agences		Crédits nationaux				
DREAL – Document final – 18 janvier 2021										
Mobilité Hors routes et ferroviaire						*déjà financés*				
Voie fluviale : rivière Yonne – Infrastructures : barrages de Champfleury et Villeperrot	18 200 000	3 700 000		BOP 203	3 700 000			VNF (10,8M€) CD89 (3,7M€)	14 500 000	
Voie fluviale – rivière Yonne : Amélioration de l'accès et aménagement de la plateforme portuaire de Gron	4 575 000	3 490 000	490 000	BOP 203	3 000 000			CD89 (0,17M€) CA Gs Sénonais (0,915M€)	1 085 000	
Études intermodales et itinéraires cyclotourisme	1 600 000	1 600 000	800 000	BOP 203	800 000				2 400 000	
TOTAL	24 375 000	8 790 000	1 290 000		7 500 000	0	0		17 985 000	0